



HAL
open science

Relation à l'éthique : point de vue des ergothérapeutes libéraux

Maxime Guy

► **To cite this version:**

Maxime Guy. Relation à l'éthique : point de vue des ergothérapeutes libéraux. Médecine humaine et pathologie. 2021. dumas-03560293

HAL Id: dumas-03560293

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03560293v1>

Submitted on 7 Feb 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université Clermont Auvergne
UFR de Médecine et des professions paramédicales
Institut Universitaire de Formation en Ergothérapie

GUY Maxime

Mémoire pour le Diplôme
d'État en Ergothérapie

24 Mai 2021

**Relation à l'éthique : point de
vue des ergothérapeutes
libéraux**

Directrice de mémoire : VESTIS-PORÉE Marité,
Ergothérapeute Diplômé d'État

Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier Marité Vestis-Porée d'avoir accepté de me suivre en tant que directrice de mémoire, pour son aide et son implication tout au long de ce mémoire. Ses conseils, ses remarques et sa disponibilité ont été d'une aide précieuse.

Un grand merci à tous les ergothérapeutes qui ont contribué à l'élaboration de cette recherche en ayant participé à cette étude.

Mes remerciements se tournent à présent vers l'équipe pédagogique de l'Institut Universitaire de Formation en Ergothérapie d'Auvergne pour leur accompagnement, leur bienveillance et leurs encouragements au cours de ces trois années.

J'adresse mes remerciements à l'ensemble de mes camarades de promotion pour ces trois années de partage et d'enrichissement tant au niveau professionnel que personnel.

Enfin, je souhaite particulièrement remercier, mes amis, vava ainsi que ma famille, pour m'avoir encouragé durant ma formation et sans qui rien n'aurait été possible.

Citations

« Le doute est le commencement de la sagesse »

Aristote

« Si l'homme est un sujet social c'est avant tout un sujet moral : ce faisant, il a la faculté de porter des jugements de valeur, distinguer le bien du mal »

Kant

Sommaire

Liste des abréviations	3
Liste des figures	4
Introduction	5
1. Contexte des thèmes et justification de l'étude	7
1.1. Ergothérapie et exercice en libéral	7
1.1.1. Ergothérapie.....	7
1.1.2. L'ergothérapie en libéral	8
1.2. Éthique et ergothérapie	11
1.2.1. L'éthique	11
1.2.2. Lien entre l'éthique et l'ergothérapie	15
1.2.3. Enquête exploratoire	19
1.3. Question de recherche	20
1.4. Cadre éthique	20
2. Méthodologie de la recherche	22
2.1. Choix de la méthode	22
2.2. Choix de la population.....	22
2.3. L'outil et son utilisation	23
2.4. Mode d'analyse des données	24
2.4.1. Données quantitatives	25
2.4.2. Données qualitatives.....	25
3. Résultats	26
4. Discussion	36
4.1. L'analyse des résultats.....	36
4.1.1. Analyse des questions portant sur les participants interrogés	36
4.1.2. Analyse des questions concernant la définition de l'éthique	37

4.1.3.	Analyse des questions portant sur l'enseignement de l'éthique lors de la formation	39
4.1.4.	Analyse des questions concernant l'utilisation d'une réflexion éthique en pratique	40
4.1.5.	Analyse des questions portant sur les moyens qui existent pour faire le lien entre la pratique professionnelle en ergothérapie et l'éthique.....	42
4.1.6.	Exemple de situations en lien avec l'éthique	43
4.1.7.	Synthèse des résultats.....	44
4.2.	Réponse à la question de recherche	45
4.3.	Limites et biais de l'étude	46
4.3.1.	Critiques relatives à la population interrogée	46
4.3.2.	Critiques relatives au protocole de distribution de l'outil.....	46
4.3.3.	Critiques relatives à l'outil	47
4.3.4.	Critiques relatives à l'analyse des données	47
4.4.	Perspectives futures.....	48
4.5.	Bilan personnel.....	48
	Conclusion.....	50
	Bibliographie	52
	Annexe	55
	Annexe I : Code d'éthique de la WFOT	56
	Annexe II : Charte française des ergothérapeutes libéraux rédigée par l'ANFE.....	58
	Annexe III : Charte de l'exercice libéral de l'ergothérapie rédigée par le SYN FEL Ergolib.....	61
	Annexe IV : Questionnaire de l'enquête exploratoire.....	74
	Annexe V : Avis du comité éthique	75
	Annexe VI : Questionnaire à destination des ergothérapeutes libéraux	76
	Annexe VII : Résultats aux questions qualitatives du questionnaire	82

Liste des abréviations

ANESM : Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux

ANFE : Association Nationale Française des Ergothérapeutes

ARS : Agence Régionale de Santé

CIST : Commission Internationale de Santé au Travail

CNIL : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés

IEL : Instance Exercice Libéral

UNAPL : Union Nationale des Professions Libérales

WFOT : World Federation of Occupational Therapists

Liste des figures

Figure 1 : Schéma présentant les 4 types d'enjeux éthiques.....	13
Figure 2 : Camembert illustrant l'ancienneté d'exercice en libéral.....	26
Figure 3 : Camembert représentant la répartition des participants selon le mode d'exercice	27
Figure 4 : Histogramme représentant la participation à des cours sur l'éthique lors du Diplôme d'État d'ergothérapeute.....	29
Figure 5 : Comparaison des thèmes/sujets abordés lors des cours destinés à l'enseignement de l'éthique	30
Figure 6 : Histogramme représentant la suffisance de la place de l'éthique dans le programme d'ergothérapie	31
Figure 7 : Camembert comparant le degré d'importance quant à l'utilisation d'une réflexion éthique.....	31
Figure 8 : Comparaison de l'utilisation d'une réflexion éthique en pratique	32
Figure 9 : Histogramme représentant la connaissance des moyens existants et permettant de faire le lien entre l'éthique et l'ergothérapie en libéral	33
Figure 10 : Histogramme représentant l'utilité des moyens lors de la pratique professionnelle.....	34

Introduction

L'exercice en libéral, au même titre que l'éthique, sont des sujets d'actualités de plus en plus analysés.¹ L'ergothérapie en libéral est en plein essor, le nombre d'installations est en constante évolution. Ce domaine de pratique possède des spécificités qui lui sont propres car le professionnel exerce de façon indépendante. Cet avantage, peut s'avérer être complexe et provoquer des situations éthiques difficiles à gérer.

Quant à l'éthique, elle représente une réflexion rationnelle et critique visant à déterminer ce qui est bien, juste ou vertueux, de faire dans une situation donnée (Drolet, Carrier, Hunt, Lemoignan, Dubeau, 2015). De nombreux enjeux éthiques présents au quotidien ont été recensés par des ergothérapeutes. Un enjeu éthique correspond à une situation lors de laquelle une valeur éthique est menacée. Ainsi, ces situations sont susceptibles de compromettre une pratique ergothérapeutique de qualité. Des moyens (chartes, comités, livres, conférences, ...), existent et permettent d'accompagner et de conseiller les ergothérapeutes lors d'un événement éthique délicat ou problématique. Cependant, l'utilisation de ces éléments par les professionnels libéraux en pratique n'est pas connue.

De plus, l'ergothérapeute a des obligations envers le patient et se doit d'être compétent. Il est donc primordial que sa pratique soit optimale. Ces situations éthiques peuvent générer une position inconfortable pour ces professionnels, et doivent être appréhendées de la meilleure des façons pour faciliter leur quotidien ainsi que celui de leur patient. L'éthique étant une discipline complexe et personnelle, elle n'offre pas de solutions pour chaque situation. Le fait qu'un professionnel utilise une réflexion éthique lors d'une problématique permet déjà d'entamer un processus décisionnel favorisant une bonne intervention. Ainsi, il paraît pertinent d'établir un état des lieux de cette discipline dans ce domaine.

¹ Drolet et Maclure, 2016 ; Drolet, 2014 ; Goulet et Drolet, 2017 ; Hudon et al., 2016, *etc.*

Ce mémoire a pour but d'identifier la place de l'éthique pour les ergothérapeutes libéraux et répondra à la question d'étude suivante :

Quelle relation entretient l'ergothérapie en libéral avec l'éthique ?

Avant de chercher une réponse à cette question, une première partie présentera les connaissances théoriques sur ce sujet, la justification de la recherche et le cadre éthique. Suite à cela, la méthodologie de la recherche choisie sera détaillée, comprenant le choix de la population et de l'outil. La troisième partie sera destinée à l'analyse des données et à la présentation des résultats. Enfin, avant de conclure, la discussion viendra répondre à la problématique de départ, tout en indiquant les limites de l'étude.

1. Contexte des thèmes et justification de l'étude

1.1. Ergothérapie et exercice en libéral

1.1.1. Ergothérapie

- **Définition**

Selon l'Association Nationale Française des Ergothérapeutes (ANFE) : « l'ergothérapeute est un professionnel de santé qui fonde sa pratique sur le lien entre l'activité humaine et la santé ».

Pour développer cette définition, un ergothérapeute vise à l'accompagnement de personnes de tous âges (enfant, adulte, personne âgée), en situation de handicap. Il réalise à la fois de l'éducation, de la rééducation et de la réadaptation. Concrètement, un ergothérapeute, évalue les capacités et incapacités d'un patient afin d'identifier les points forts et les points faibles de celui-ci. Suite à cela il met en place un accompagnement personnalisé et adapté pour permettre à la personne d'optimiser toutes ses capacités motrices, cognitives et psychiques afin d'améliorer son autonomie et son indépendance dans son quotidien.

L'ergothérapeute peut aussi préconiser, concevoir et réaliser des aides techniques et des orthèses. Il peut également proposer des aménagements du lieu de vie, du poste de travail ou de toutes les activités de la personne. Il intervient aussi bien en établissement, qu'au domicile du patient, ou dans des lieux de vies.

Son principal objectif est donc de maintenir, restaurer ou favoriser les capacités d'une personne, afin qu'elle puisse agir en sécurité, avec la meilleure autonomie et indépendance possible.

- **Origine et évolution de l'ergothérapie**

La naissance de l'ergothérapie « trouve son origine au début du XXème siècle en Amérique du Nord, grâce aux médecins psychiatres qui développent l'activité comme une thérapie. » (ANFE, 2017). Nommés « Occupational Therapists », ils étaient formés par des infirmières, avec pour principe, l'utilisation d'activités pour permettre le rétablissement. Cependant ce n'est que dans les années 1950 que cette profession voit le jour en France. Les conséquences de la seconde guerre mondiale, ont permis le développement de la profession. Aujourd'hui, pour être ergothérapeute en France,

il faut tout d'abord être titulaire d'un baccalauréat et ensuite valider son Diplôme d'État, qui s'obtient en trois ans.

D'un point de vue étymologique, l'ergothérapie vient du « grec "ergon" qui signifie "activité" et "therapia" qui signifie "soin". L'ergothérapie se fonde sur le constat que l'activité est prépondérante et déterminante dans la santé de l'individu » (Dubois, n.d.).

Depuis sa création, l'ergothérapie a fortement évolué, notamment dû aux changements sur la notion du handicap. Le regard lors de l'accompagnement, ne se limite plus qu'à l'observation des capacités et incapacités, mais s'ouvre sur l'évaluation de l'environnement au sens large de la personne. L'activité se tourne davantage sur le quotidien et le milieu de vie de la personne qui la réalise. De plus, le nombre de structures pouvant accueillir des ergothérapeutes ne cessent d'augmenter, ce qui offre un large choix de lieux d'interventions.

1.1.2. L'ergothérapie en libéral

- **Développement de l'exercice en libéral**

L'ergothérapie a vu le jour au début des années 1950. Cependant, ce n'est qu'en 1993 que les premières demandes de prestations d'ergothérapie en libéral apparaissent. L'exercice libéral « est né du besoin des patients et des structures médico-sociales de bénéficier d'un soin de ville adapté dans un contexte d'évaluation, de retour précoce à domicile ou dans un but de maintien en milieu ouvert » (Sourd et Poulat, 2012).

Le développement de l'ergothérapie en France a permis l'ouverture de différents lieux d'interventions. Principalement présent en institutions, notamment au sein des hôpitaux ou des cliniques.

Cette pratique est actuellement en plein essor et devient de plus en plus reconnue. Selon une étude menée en Janvier 2019, la France comptait 12 765 ergothérapeutes et parmi eux, 13.2% exercent en libéral, soit 1681 professionnels (ANFE, 2020).

- **La pratique libérale**

La loi du 22 Mars 2012 définit un professionnel exerçant en libéral par « les personnes exerçant à titre habituel, de manière indépendante et sous leur responsabilité, une activité de nature généralement civile ayant pour objet d'assurer, dans l'intérêt du client ou du public, des prestations principalement intellectuelles, techniques ou de soins ». L'Union Nationale des Professions Libérales (UNAPL) intègre et reconnaît l'ergothérapie comme une profession libérale.

Outre le Diplôme d'État, si un ergothérapeute souhaite se lancer en libéral, plusieurs démarches administratives sont demandées, telles que l'enregistrement auprès de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et à la préfecture, l'obtention de son numéro SIRET ou encore à une souscription d'assurance professionnelle. Suite à cela, l'ergothérapeute pourra intervenir dans un cabinet, au domicile de la personne, au sein du lieu de vie tel que dans une école ou une entreprise, et plus généralement, dans tous les lieux possédant le matériel nécessaire à la nature des actes qu'il pratique, tant que le respect du secret professionnel est assuré. De nombreux ergothérapeutes n'exercent pas du libéral à temps plein et cumulent cette activité avec un poste en institution.

L'évolution de la pratique libérale en ergothérapie sur le territoire français est notamment due à la présence et au soutien des instances qui représentent cette profession. L'ANFE a mis en place une instance dédiée aux ergothérapeutes exerçant en libéral, nommée Instance Exercice Libéral (IEL). Cette instance créée en 1998 a pour objectif de répondre aux questionnements des ergothérapeutes qui débutent en libéral. L'IEL souhaite développer l'ergothérapie en libéral. Elle définit l'exercice en libéral par « toute activité dans laquelle le professionnel ergothérapeute possède une clientèle après en avoir fait sa création ou son acquisition et d'autre part, par la justification de son activité par l'URSSAF ou tribunal de commerce » (Bigex et Helaut, 2012). Il existe également depuis 2001 un syndicat des ergothérapeutes libéraux, le Synfel Ergolib. Ce réseau propose des formations et des conseils à ces professionnels, notamment lors de leur installation. Le Synfel Ergolib a rédigé une charte de l'ergothérapie en libéral, indiquant que l'ergothérapeute en libéral « au service du patient et de la santé publique, exerce sa mission de soins, réadaptation et/ou conseils dans le respect de la vie humaine, de la personne et de sa dignité ».

- **Spécificités de l'ergothérapie en libéral**

Outre la présence de ces instances, l'ergothérapie en libéral possède des spécificités qui lui sont propres. Un des avantages de cette pratique, est la grande liberté d'action et d'autonomie qui lui est offerte. L'ergothérapeute a le choix du public qu'il souhaite accompagner et peut décider d'intervenir uniquement dans les lieux de vie du patient ou de recevoir dans un cabinet. Il choisit librement le montant de ses prestations. Cependant, uniquement le temps de travail est rémunéré, les vacances ne sont donc pas payées et il n'y a pas de majoration pour l'ancienneté (Séraphin et al., 2012).

De plus, contrairement à d'autres professions libérales, les actes d'ergothérapie en libéral, ne sont pas remboursés par la sécurité sociale. Néanmoins, des aides de financements sont disponibles selon le type de handicap et l'âge de la personne.

En libéral, l'ergothérapeute doit acquérir son propre matériel, nécessaire à la réalisation des séances (bilans, aides techniques, ordinateur, jeux, ...). Toutes ces dépenses sont aux frais du professionnel et comprennent aussi la location du local, des charges, des déplacements, des formations, etc. Ces caractéristiques demandent donc une réflexion avant de s'installer.

Ainsi, le libéral est un domaine qui nécessite des compétences qui lui sont spécifiques. Il requiert notamment de l'organisation afin de gérer son planning ainsi que ses suivis de séances. D'autres compétences telles que la conduite ou la comptabilité sont également demandées à ces professionnels.

Toutes ces habiletés permettant un travail de qualité, rendent ce domaine exigeant et complexe.

- **Pourquoi restreindre cette enquête seulement à l'exercice de l'ergothérapie en libéral ?**

Les évènements comprenant des situations éthiques sont innombrables. Il est donc difficile de s'intéresser à tous les types de pratiques lorsque l'on parle d'éthique. De plus, il est important de cibler un domaine car les situations et réflexions éthiques diffèrent fortement.

La notion d'éthique fait partie de la définition d'un professionnel libéral : « personne exerçant à titre habituel, de manière indépendante et sous sa responsabilité, une activité de nature généralement civile, ayant pour l'objet d'assurer, dans l'intérêt du

client ou du public, des prestations principalement intellectuelles, techniques ou de soins mises en œuvre au moyen de qualifications professionnelles appropriées *dans le respect de principes éthiques* ou d'une déontologie professionnelle ». Cette intégration, met en avant l'importance de cette discipline lors de la pratique libérale.

L'ergothérapie en libéral possède des caractéristiques qui lui sont propres. Ainsi, cette pratique rencontre des problématiques différentes de celles observées dans les autres domaines. En effet, étant donné que le professionnel est indépendant, il pratique comme il le souhaite. Cette grande liberté d'exercice qui est offerte en libéral, demande de nombreuses compétences pour exercer correctement. L'absence de cadre institutionnel peut s'avérer être délicate et laisser place à des manquements éthiques, ou à l'oubli de certaines valeurs professionnelles. De par sa situation, l'ergothérapeute libéral va être confronté à des situations demandant une réflexion éthique et sera souvent seul pour la gérer. Il est donc intéressant d'analyser ce domaine car il offre de nouvelles situations et réflexions éthiques.

Enfin, dans le cadre de cette étude, une contrainte de temps est à prendre en compte. En effet, l'enquête qui se mène sur une courte durée, limite les possibilités de recherche. Cependant il pourrait être intéressant de mener cette enquête sur l'ensemble des domaines de l'ergothérapie.

1.2. Éthique et ergothérapie

1.2.1. L'éthique

- **Qu'est-ce que l'éthique ?**

On trouve une multitude de définitions de l'éthique, ce qui en fait une discipline complexe et abstraite. Selon Drolet, « l'éthique est une branche de la philosophie qui s'intéresse entre autres aux valeurs, aux vertus, aux principes et aux normes du vivre-ensemble afin d'orienter d'une manière souhaitable la conduite humaine, de même que celle des groupes, des institutions et des organisations. De fait, l'éthique cherche à guider l'action humaine pour le mieux-être de l'humanité » (2014).

Autrement dit, l'éthique cherche à améliorer les conduites humaines en guidant les réflexions, dans le but de déterminer la meilleure façon d'agir face à une situation. Elle

fournit un ensemble de principes qui servent de point de référence pour déterminer une réponse appropriée. « L'éthique vise donc à la bonne conduite, l'action juste ou le comportement exemplaire. » (Drolet, 2014). C'est un sujet sensible, car la frontière entre la morale (devoir faire), l'éthique (pouvoir faire) et les valeurs personnelles (conception des choses) n'est pas toujours évidente.

Drolet et Maclure (2016) ont différencié deux formes d'éthique, l'éthique normative et l'éthique descriptive. L'éthique normative correspond à l'étude des comportements que devraient mettre en œuvre des individus ou des institutions. L'éthique descriptive quant à elle s'intéresse à la description d'un phénomène sans réaliser d'études, afin de comprendre une situation. En fonction du sujet de recherche choisi, l'investigateur utilise majoritairement de l'éthique normative ou descriptive.

L'éthique est employée à orienter un individu ou un groupe dans la société. Bien qu'étroitement liés, il est important de différencier l'éthique, du droit, de la déontologie ou de la morale. Contrairement à ces disciplines, l'éthique ne provient pas de textes, de normes, de lois ou de croyances. Elle découle d'une philosophie, d'arguments détaillés, réfléchis par des penseurs qui étudient le bien, les valeurs, les vertus et la justice.

Cependant, il n'y a aucune certitude et assurance que la solution choisie soit bonne pour tout et tous. Il n'existe pas de règles précises à suivre pour toutes les situations. L'absence de solution universelle représente une des limites de cette discipline, car l'éthique correspond à une démarche personnelle. L'éthique propose seulement des repères permettant d'aider la réflexion et la décision. Si la proposition d'intervention n'est pas suivie, il n'y aura aucune sanction directe de la part de l'autorité publique. L'éthique est singulière, c'est une relation avec notre propre conscience.

- **L'éthique, est-elle présente partout et pour tous ?**

Comme l'explique Drolet (2014), l'éthique est présente sur les décisions et les actions de la vie quotidienne en général, c'est-à-dire sur les choix que l'on prend et les comportements que l'on adopte tous les jours, à la fois dans sa vie personnelle, dans sa vie professionnelle et dans sa vie citoyenne, qui ont des conséquences sur des personnes. Dès lors qu'elles atteignent d'autres êtres humains, dans le présent ou le futur, ces conduites ont des implications éthiques.

Les situations possibles sont multiples, diverses, et par conséquent uniques. Cela signifie que n'importe quelle situation est vécue différemment selon le professionnel. Chacun réagit suivant son expérience, ses connaissances, sa situation psychologique et émotionnelle présente et en général selon le contexte. La réaction d'une personne ou d'un groupe d'individu, qui amène à une situation d'enjeu éthique dépend donc de nombreux facteurs. L'éthique est là pour proposer le meilleur comportement à adopter lors d'une situation.

Le terme d'enjeu est fréquemment utilisé lorsque l'on parle de l'éthique. Un enjeu éthique est une situation lors de laquelle une valeur éthique est susceptible d'être bafouée (Drolet et Maclure, 2016). Selon le cadre conceptuel de Swisher et ses collaborateurs, les enjeux éthiques se divisent en 4 types.

Les enjeux éthiques de la pratique selon Swisher et coll. (2005)

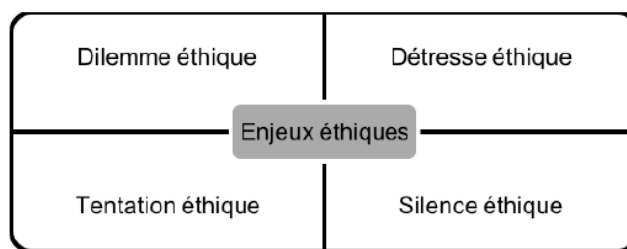


Figure 1 : Schéma présentant les 4 types d'enjeux éthiques

Goulet et Drolet (2017) ont défini chacun de ces types. Selon elles, « le “dilemme éthique” correspond à une situation au sein de laquelle le professionnel hésite entre deux valeurs éthiques mutuellement exclusives, le confrontant ainsi à un choix déchirant. La “détresse éthique” se présente lorsqu’un professionnel connaît l’action devant être réalisée pour actualiser une valeur, mais rencontre une ou plusieurs barrières l’empêchant d’actualiser celle-ci et en ressent une certaine détresse psychologique. La “tentation éthique” implique un choix entre une valeur éthique et un intérêt personnel ou organisationnel, et où le professionnel peut être tenté d’opter pour cet intérêt en raison des bénéfices personnels ou organisationnels qu’il retire de cette option. Enfin, le “silence éthique” correspond à une situation où une valeur est bafouée, mais personne n’aborde la situation pour diverses raisons ».

Ce modèle permet de présenter la diversité de situations comprenant un enjeu éthique et la complexité de ces situations. En effet, selon le type d'enjeu éthique

rencontré, les causes et surtout les conséquences seront différentes pour les personnes impliquées. Par conséquent il est nécessaire de bien différencier le type d'enjeu éthique, afin d'identifier la source de la problématique qui a mené à cette situation.

Afin de gérer ce type d'enjeu, une compétence éthique est nécessaire. Celle-ci correspond à la capacité d'identifier un problème éthique, d'adapter sa réflexion et d'entamer un processus décisionnel avant l'intervention.

Il existe quatre principes éthiques principaux qui sont la bienfaisance, la non-malfaisance, la justice et le respect de l'autonomie. Ces principes font partie du cadre de référence pour la réflexion éthique (ERERC, n.d.). Il est important de les respecter afin de guider l'action face à un conflit de valeurs.

- **La réflexion éthique**

Quand et comment entamer une réflexion éthique ? La démarche de réflexion éthique provient souvent d'une situation provoquée par un malaise, un malentendu ou de la perplexité d'une personne. La réflexion débute par un questionnement et va essayer de donner du sens aux événements. Cette démarche sera attentive au respect des valeurs humaines de tous les protagonistes (comité d'éthique clinique, 2009). La réflexion éthique ne résoudra pas toutes les situations mais elle permettra de désigner l'action la mieux adaptée.

L'agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ANESM) a rédigé les recommandations de bonnes pratiques professionnelles. Elle considère l'éthique, comme étant « une réflexion qui vise à déterminer le « bien agir » en tenant compte des contraintes relatives à des situations déterminées. ». L'agence indique que « la réflexion éthique émerge d'un questionnement pouvant provenir des professionnels, des personnes accompagnées ou de leur entourage. Collective, elle associe une pluralité de points de vue (usagers ou représentants d'usagers, proches, professionnels, personnes ressources...) et elle est déclenchée par des situations concrètes et singulières où entrent en contradiction des valeurs ou principes d'intervention d'égale légitimité. » (HAS, 2010).

Mais, quelle est l'utilité d'une réflexion éthique ? « La réflexion éthique permet de prendre des décisions les plus justes possibles. Elle aide les professionnels à analyser

et à clarifier la complexité d'une situation au regard des systèmes de valeur de chacun, aussi bien en amont de la prise de décision que lors de l'évaluation a posteriori de la situation. Elle donne du sens aux pratiques et à leur évolution, et les interroge régulièrement à l'aune des principes d'action qui ont été définis. Elle a également un impact sur les décisions stratégiques, dans le cadre notamment de l'élaboration ou de la révision des projets d'établissements ou de services. Elle renforce les relations de confiance entre les différents acteurs. En impulsant un échange collégial sur des questions de fond, c'est un vecteur de construction et de cohésion des équipes. ».

1.2.2. Lien entre l'éthique et l'ergothérapie

- **La place de l'éthique en ergothérapie**

Tout ergothérapeute, quel que soit son lieu d'exercice et la population avec laquelle il intervient, se doit de respecter des exigences légales, déontologiques, professionnelles et éthiques.

Comme décrit précédemment, la notion d'éthique est présente dès lors qu'une action est entreprise, elle est donc présente à plusieurs niveaux. Par conséquent, chaque ergothérapeute, au même titre que les autres professionnels de santé, se trouve constamment confronté à un problème d'ordre éthique dans sa pratique. Cela peut être dû à un manque de temps, un souci d'organisation, une mauvaise entente avec la structure ou la famille, *etc.* Cette discipline est fondamentale à l'ergothérapeute afin d'assurer un accompagnement de qualité. L'éthique est de plus en plus présente dans notre quotidien. Cette présence est due à l'évolution des connaissances et à la complexification de la pratique en ergothérapie.

Sur le terrain, les situations d'enjeux éthiques sont quotidiennes. Malheureusement, aucune réponse n'est clairement apportée pour aider les professionnels lors de ces situations, bien que ces enjeux éthiques puissent nuire à la pratique professionnelle des ergothérapeutes.

Lors de son exercice, l'ergothérapeute prend des décisions et entreprend des actions dans l'objectif de répondre à des questionnements. Ces questionnements peuvent être liés à des enjeux éthiques et peuvent confronter plusieurs avis et valeurs. Voici des exemples de situations éthiques : comment expliquer à un patient qu'il ne

pourra plus exercer sa profession ? Cet exemple de situation montre le questionnement sur l'attitude à adopter et la difficulté de la décision à prendre. Ou encore, un service possède qu'un seul fauteuil roulant pour cinq personnes, comment faire ? qui choisir ? Ce questionnement présente une dimension éthique. Lors de cette situation, l'ergothérapeute doit avoir une réflexion avant d'agir. Cette décision impactera la suite de l'accompagnement, ainsi que la suite du quotidien de la personne. Dans ces cas-là, la réflexion éthique est nécessaire afin de bien construire sa pensée et de prendre la meilleure décision.

Le statut de professionnel implique une responsabilité de l'ergothérapeute à l'égard des patients. Lors de questionnements, le patient attend une proposition de sa part. L'action qu'entreprendra le professionnel, qu'elle soit juste ou mauvaise relèvera d'une décision. Si la réflexion éthique est mal appréhendée, cela peut d'une part entraver la relation avec le patient et d'autre part avoir des conséquences sur son moral. Il est donc important que ces professionnels soient en mesure d'identifier, d'analyser et de gérer les situations éthiques.

Des auteurs canadiens ont rédigé des articles au sujet de l'enseignement de l'éthique lors de la formation en ergothérapie (Hudon et al., 2014, 2017). Une première étude s'est intéressée à la place de l'éthique dans les programmes de formation en ergothérapie au Canada. L'objectif était de comprendre la manière dont l'éthique est intégrée dans le programme. Un second article a souhaité identifier les contenus prioritaires à couvrir dans l'enseignement de l'éthique. Il a notamment exploré les méthodes d'enseignement et d'évaluation de cette discipline pour les étudiants en ergothérapie.

Ces deux études mettent en évidence la nécessité de mieux préparer les étudiants au sujet de l'éthique lors de leur formation. Le manque de cadre éthique a également été ciblé car il faciliterait les enseignants à mieux encadrer et améliorer leurs programmes d'enseignement. Les auteurs de ces articles souhaiteraient la mise en place de lignes directrices et d'exigences précises pour la place de l'éthique dans les programmes d'ergothérapie.

Aux vues des difficultés rapportées pour enseigner l'éthique, il serait intéressant d'interroger les ergothérapeutes Français afin de savoir si leur formation à l'éthique leur a semblé suffisante pour leur pratique professionnelle.

- **Moyens existants et permettant de lier l'éthique à cette pratique**

Dans la littérature, des études et articles mettent en avant les spécificités de la pratique libérale, comprenant les avantages et inconvénients. Goulet et Drolet (2017) ont notamment rédigé un article recensant les enjeux éthiques qui engendrent des problématiques lors de la pratique libérale. Dans cet article, il n'y a pas de solution présentée pour faire face à ces enjeux car il n'existe pas de réponses établies pour résoudre toutes les situations. Après de nombreuses recherches, il n'y a pas d'études qui se sont intéressées à identifier les moyens existants permettant de soutenir ces ergothérapeutes.

Ce constat amène la réflexion sur les différents éléments, outils ou dispositifs mis à disposition pour accompagner ces professionnels à adopter des comportements éthiques.

La question qui s'est posée alors est : quels moyens existent pour conseiller et aider les ergothérapeutes à faire face à des situations/questionnements éthiques ?

Malgré l'absence d'études à ce sujet, des recherches personnelles ont permis d'identifier certains éléments. On retrouve notamment des codes éthiques ou des chartes. Ces documents définissent ce qui est considéré comme étant une conduite acceptable et un comportement correct. Ils sont le reflet des valeurs adoptées par un groupe. Ces valeurs sont généralement organisées en une série de principes de base qui définissent les normes de comportement attendues des membres dans l'accomplissement de leurs fonctions (code d'éthique du PNCE, n.d.). Outre ces éléments, des comités, des conférences, des livres, des formations ou encore des diplômes s'intéressant à la discipline de l'éthique ont été identifiés.

Voici une présentation de plusieurs moyens sur lesquels les ergothérapeutes peuvent s'appuyer lors d'un questionnement d'ordre éthique.

Au niveau international, la fédération mondiale des ergothérapeutes ou World Federation of Occupational Therapists (WFOT) présente la conduite professionnelle des ergothérapeutes. Elle a établi un code d'éthique professionnelle (Annexe I) indiquant les engagements et les responsabilités à tenir lorsqu'on est un ergothérapeute.

Dans le même registre, on trouve le code international d'éthique pour les professionnels de santé au travail. Il est instauré par la Commission Internationale de Santé au Travail (CIST). Celui-ci détaille les missions et obligations des professionnels de la santé au travail.

En France, il existe le comité national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé. Ce comité s'occupe de répondre aux problèmes éthiques liés au domaine de la médecine, de la biologie et de la santé.

L'ANFE a créée plusieurs comités. Parmi eux, « le Comité d'Éthique et d'Exercice a pour mission de promouvoir la responsabilité des professionnels et la qualité des bonnes pratiques » (ANFE, 2020).

Lors de la formation au diplôme d'ergothérapeute, des cours sur l'éthique sont intégrés au programme. Ils permettent de présenter succinctement la définition, le développement, les repères, et les principes de l'éthique.

En ce qui concerne les formations, des diplômes d'état, ou diplôme universitaire sont disponibles au sujet de l'éthique. On peut identifier « éthique et pratiques de la santé et des soins », « éthique et société », « réflexion éthique et philosophique pour le soins ». Ces diplômes permettent de devenir davantage qualifié dans cette discipline et d'appréhender plus facilement chaque situation.

Récemment, des webinaires organisés par des ergothérapeutes ont émergé. Un webinaire vient de l'association des mots web et séminaire. Cela correspond à toutes les formes de réunions interactives, généralement réalisées via internet. Parmi elles, le sujet de l'éthique est apparu à plusieurs reprises avec par exemple un nommé « éthique et ergothérapie », ou encore « éthique et prise en charge de la personne Alzheimer ». Lors de ces réunions, des temps d'échanges sont prévus afin d'exposer des situations problématiques rencontrées en pratique.

Précédemment, la littérature a été mise en avant en citant plusieurs articles rédigés sur ces thématiques. On trouve aussi, des livres et notamment celui de Marie-Josée Drolet, intitulé « de l'éthique à l'ergothérapie », proposant des pistes aux ergothérapeutes pour aborder des situations qui soulèvent des enjeux éthiques.

Ces éléments sont destinés aux professionnels de la santé ou aux ergothérapeutes, mais aucun d'eux n'est spécialement dédié aux ergothérapeutes

libéraux. Concernant l'exercice en libéral, l'ANFE (Annexe II) et le Synfel Ergolib (Annexe III) ont rédigé des chartes développant les devoirs et obligations de ces professionnels, ainsi que les possibilités de cette pratique (mode d'exercice, rémunération, lieu d'exercice).

Cette présentation non exhaustive permet d'observer que des éléments sont mis en place et sont disponibles pour les ergothérapeutes libéraux. Des moyens existent pour aborder des situations éthiques avec plus d'aisance et de confiance. Mais, est-ce que ces éléments sont connus par ces professionnels et si oui, est-ce qu'ils sont utilisés, si besoin en pratique ?

1.2.3. Enquête exploratoire

Au début de cette étude, une enquête exploratoire a été effectuée à destination des ergothérapeutes libéraux. À ce moment-là, seulement des lectures sur ces thèmes avaient été réalisées mais aucun questionnement en émergeait. Cette enquête avait pour objectif d'apprendre les spécificités du libéral et d'observer les problématiques rencontrées dans la pratique. L'intention de cette enquête était également d'identifier un questionnement présent sur le terrain.

Afin de réaliser ce recueil de données, un questionnaire via Google Forms a été confectionné, composé de sept questions (Annexe IV). Le questionnaire a été transmis par le biais des réseaux sociaux ainsi que par mail.

Trente ergothérapeutes ont répondu. Ces professionnels pratiquent tous en libéral avec des profils et des expériences variables. Le grand nombre de réponses met en avant l'intérêt porté sur cette pratique. Parmi ces questions, l'une d'elle était destinée à connaître les valeurs professionnelles et éthiques de cette pratique et d'apprendre si celles-ci sont présentes dans leur quotidien. Les réponses ne sont pas semblables mais il en résulte que ce domaine requiert constamment de multiples valeurs et compétences. Ces ergothérapeutes ont soulevé la complexité rencontrée lors de certaines situations, qui sont propres à ce domaine. Mais, ce qui ressort majoritairement lors de cette question, est la difficulté d'émettre une définition de l'éthique pour ces professionnels. Ce manque de réponses a orienté la suite de mes recherches sur la thématique de l'éthique.

Afin d'appuyer la présence de l'éthique dans la pratique libérale, un appel téléphonique a été effectué. Cet échange réalisé avec une ergothérapeute libérale a permis de confirmer la présence de situations problématiques d'ordre éthique sur le terrain.

La littérature ainsi que l'enquête exploratoire confirment la présence de lien entre les deux thématiques de l'étude.

1.3. Question de recherche

Les connaissances théoriques, accompagnées des éléments recueillis dans la littérature ainsi qu'auprès des ergothérapeutes libéraux, ont mis en évidence la conscience de la présence de problématiques éthiques, ainsi que leur confrontation au quotidien. En effet, l'éthique est présente lors de chaque décision et action du thérapeute. Une mauvaise utilisation de cette discipline peut engendrer des conséquences négatives pour les patients ainsi que pour les professionnels.

Par conséquent, une réflexion éthique de qualité est nécessaire afin de travailler dans de bonnes conditions et de favoriser un bon accompagnement. Pour faciliter cette réflexion, des moyens existent. Cependant, aucune étude ne s'est intéressée sur la connaissance de ces éléments ainsi que sur leur utilisation de la part des ergothérapeutes libéraux.

Afin d'étudier les liens qui unissent l'éthique à cette pratique, ce mémoire de recherche s'intéressera à la question suivante :

Quelle relation entretient l'ergothérapie en libéral avec l'éthique ?

Compte tenu des études menées ainsi que des retours des professionnels sur ces thématiques, nous pouvons émettre l'hypothèse que l'éthique semble mal comprise et utilisée par les ergothérapeutes libéraux lors de leur pratique. L'étude va donc tenter de confirmer cette hypothèse en répondant à la question de recherche.

1.4. Cadre éthique

Afin de mener à bien cette étude, un cadre éthique est essentiel. Pour cela, des règles éthiques doivent être respectées.

Dans le cadre de cette enquête, les données sont protégées par un processus d'anonymisation. Des mesures ont été prises pour permettre de conserver la confidentialité des participants. Pour cela, aucun nom n'apparaît. Les participants sont indiqués par des numéros. Par conséquent, les données sont seulement utilisées pour l'analyse des réponses.

De plus, selon la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), « les données personnelles ne peuvent être conservées de façon indéfinie dans les fichiers informatiques : une durée de conservation doit donc être déterminée en fonction de l'objectif ayant conduit à la collecte des données ». Ainsi, le fichier sera détruit à la fin de cette étude.

Toutes ces règles éthiques, ont été présentées au comité éthique de la recherche de l'Université Clermont Auvergne. Suite à la soumission du formulaire, le comité a émis un avis favorable et a validé la réalisation de cette étude (Annexe V).

Enfin, cet écrit respecte des règles formelles conformément aux travaux de recherches. La rédaction de ce mémoire s'appuie sur les normes de publications de l'APA.

2. Méthodologie de la recherche

Lors d'un mémoire d'initiation à la recherche, l'étape de la méthodologie est essentielle. En effet, celle-ci définit précisément la population ciblée, ainsi que la démarche utilisée pour mener à bien l'étude.

2.1. Choix de la méthode

L'objectif de cette recherche, est tout d'abord, d'identifier la place de l'éthique dans la pratique des ergothérapeutes libéraux. Mais aussi, de voir si cette discipline est bien assimilée et interprétée avec pour but d'observer si l'éthique est une notion qui est utile dans leur quotidien. Pour cela, cette étude nécessite de recueillir un maximum de retour de la part d'ergothérapeutes en libéral afin de comprendre leur relation vis-à-vis de l'éthique.

Par conséquent, l'utilisation d'un questionnaire a été choisi afin de permettre de recueillir les données. « La collecte de données par l'utilisation d'un questionnaire est une méthode de recherche très utilisée en réadaptation. Le questionnaire peut servir à atteindre plusieurs objectifs, et ce, en fonction des objectifs visés. Il sert principalement à standardiser un recueil de données précises et souvent quantifiables » (Tétreault, Blais-Michaud, 2014). Le questionnaire facilite l'obtention d'un grand nombre de réponses. Cette raison justifie le choix de la méthode utilisée.

2.2. Choix de la population

- **Population choisie**

Comme détaillé précédemment, cette étude est réalisée à destination des ergothérapeutes libéraux. Ce domaine qui m'attire spécialement, est encore peu étudié malgré toutes les libertés qu'il offre. Cette dernière, rend la pratique de l'éthique plus complexe. Ce sont ces raisons qui ont poussé à interroger cette population.

L'étude cible uniquement le domaine du libéral car la durée de la recherche est trop courte pour s'intéresser à l'ensemble des ergothérapeutes.

Suite au choix de restreindre seulement à cette population, une nouvelle question est apparue : ouvrir l'étude aux ergothérapeutes libéraux étranger, ou se limiter aux

ergothérapeutes exerçants sur le sol français ? Pour des raisons d'organisation et de facilité, le choix d'inclure uniquement les ergothérapeutes libéraux exerçants sur le territoire français métropolitain a été préféré.

Enfin, une dernière interrogation s'est posée : sélectionner tous les ergothérapeutes libéraux sans distinction, ou ne questionner que les ergothérapeutes qui exercent exclusivement en libéral en excluant les ergothérapeutes qui partagent une autre activité ? Pour cette question, le choix a été de garder tous les ergothérapeutes libéraux sans distinction.

En résumé, les critères d'inclusion sont : être un ergothérapeute exerçant en libéral (exclusivement ou en complément du salariat) en France métropolitaine.

Les critères d'exclusions, s'adressent aux personnes qui ne répondent pas aux critères d'inclusion détaillés précédemment, ainsi qu'aux participants n'ayant pas complété le questionnaire dans sa totalité.

- **Recrutement**

Le recrutement des participants est effectué à l'aide de l'ANFE. En effet, l'ANFE propose sur son site internet, un annuaire des ergothérapeutes libéraux français. Sur celui-ci, il est possible de faire une recherche géographique, afin d'identifier les professionnels présents sur un département.

Ainsi, les contacts de 235 ergothérapeutes libéraux ont été récupérés sur le site. L'objectif est d'avoir un panel de participants avec des profils différents. La sélection des mails est faite avec des professionnels venant de toute la France métropolitaine. Parmi les participants, les ergothérapeutes exercent aussi bien dans un milieu urbain que rural. La stratégie d'échantillonnage utilisée suit une étude de cohorte car les participants partagent un attribut en commun, qui est l'exercice de l'ergothérapie en libéral.

Le choix de contacter 235 professionnels permet d'obtenir un nombre de réponses conséquent et donc d'avoir des résultats des plus représentatif possible.

2.3. L'outil et son utilisation

Afin de récolter les données nécessaires pour répondre à la question de recherche, un questionnaire (Annexe VI) a été élaboré via un site en ligne : dragn survey. Le questionnaire est composé de 21 questions, comprenant à la fois des questions ouvertes (questions à court et à long développement) et fermées (questions dichotomiques = oui/non, questions à choix multiples, échelles d'attitude). Toutes les questions ne sont pas obligatoires. Suivant la réponse sélectionnée, le participant est dirigé vers une question spécifique.

L'utilisation de cet outil apporte de nombreux avantages. En effet, le remplissage d'un questionnaire n'est pas soumis à une contrainte de temps. Cela permet au participant de prendre le temps qu'il souhaite pour répondre. Le caractère anonyme du questionnaire reconforte la personne et la met dans de meilleures conditions pour répondre aux questions.

De plus, les questionnaires apportent des résultats immédiats, car il n'y a pas besoin de retranscrire un échange. Ceci permet de questionner un grand nombre de personnes en peu de temps (environ dix minutes pour être complété). Tous ces avantages sont utiles, compte tenu du peu de temps dédié à l'étude.

La diffusion du questionnaire est faite via mail. Le choix d'envoyer uniquement par mail plutôt que par l'intermédiaire des réseaux sociaux permet d'atteindre des personnes de tous âges. En effet, les réseaux sociaux sont majoritairement utilisés par une population jeune et l'objectif est d'avoir une population hétérogène, afin que le choix des participants ne soit pas un biais de l'étude. Un texte était inclus dans les mails, pour expliquer la démarche, ainsi que le sujet de l'étude. L'ensemble des participants ont été contactés en même temps pour analyser les réponses rapidement.

2.4. Mode d'analyse des données

Les 235 professionnels contactés proviennent de toute la France, hormis les territoires d'outre-mer. Parmi eux, 89 ont répondu. Cependant, après une analyse des réponses, seulement 40 questionnaires sont exploitables. L'analyse des données se basera sur ces derniers.

En ce qui concerne les mails envoyés, des participants n'ont pas répondu à la globalité du questionnaire. Par conséquent leurs réponses ne seront pas comptabilisées.

Une analyse se déroule en plusieurs étapes et dépend du type de réponses. En effet, elle diffère entre les données quantitatives et qualitatives. Le questionnaire comprend 10 questions quantitatives et 6 questions qualitatives.

2.4.1. Données quantitatives

Concernant les données quantitatives, une approche statistique inférentielle a été utilisée : les résultats sont représentés sur un graphique, afin d'avoir une représentation visuelle. Il s'accompagne du calcul de la moyenne et de l'écart-type. L'écart-type représente la dispersion et la variabilité des réponses autour de la moyenne, et donne l'homogénéité des valeurs.

Le logiciel « Excel » a été sollicité afin de traiter les données puis d'élaborer les graphiques et tableaux.

2.4.2. Données qualitatives

L'analyse se trouve plus complexe pour les données qualitatives. Elle nécessite dans un premier temps, plusieurs lectures afin de classer et grouper les réponses en catégories et items. Dans un second temps, de nouvelles lectures sont essentielles pour ressortir des résultats interprétables.

Suite à cela, les fréquences (en %) des réponses de l'effectif sont calculées et permettront l'analyse des résultats.

3. Résultats

L'analyse des résultats met en avant les données recueillies. Lors de celle-ci, il est important de filtrer les réponses nécessaires à l'étude. Cette étape sera interprétée dans les parties suivantes et permettra d'apporter des réponses à la problématique posée. Auparavant, les résultats du questionnaire seront détaillés dans cette partie.

- **Depuis combien d'années êtes-vous diplômé ?**

Les réponses possibles variaient entre 1 an et 50 ans. L'ergothérapeute le plus récemment diplômé a 1 an de pratique. Tandis que le participant le plus expérimenté, est diplômé depuis 40 ans. En ce qui concerne les 40 participants, l'obtention de leur diplôme date, en moyenne de 13,5 +11,2 ans.

- **Depuis quand exercez-vous en libéral ?**

Comme observé dans la figure 2, 40 % des ergothérapeutes exercent en libéral depuis 3 à 10 années ; 35% pratiquent dans ce domaine depuis 1 à 3 ans ; et seulement une minorité de participants est en libéral depuis moins de 1 an (10 %) ou à l'inverse, depuis plus de 10 ans (15 %).

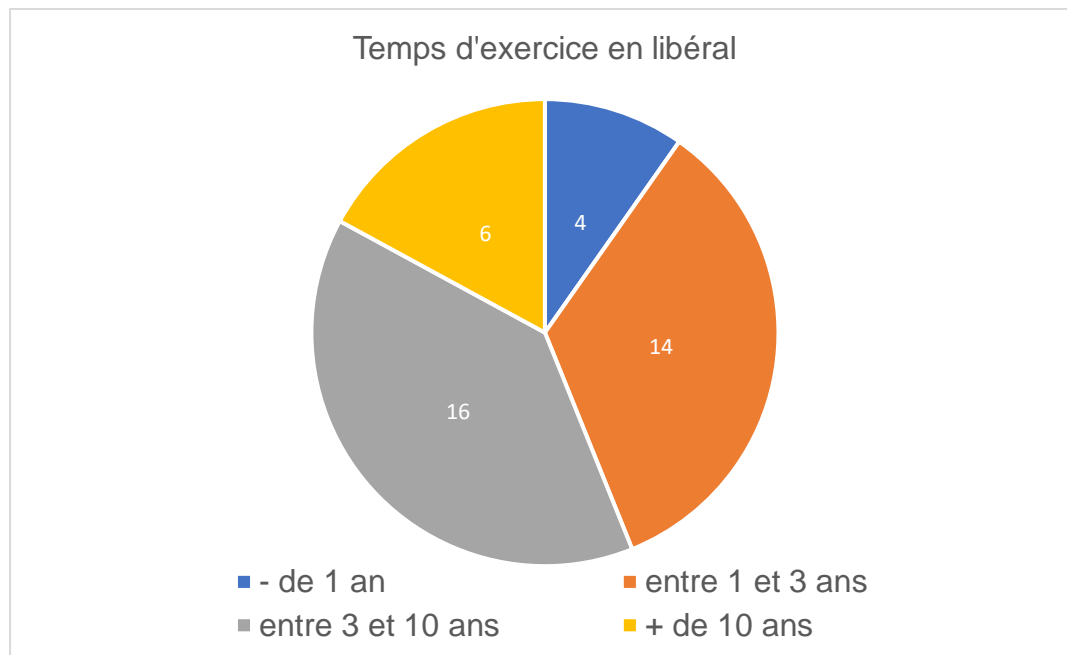


Figure 2 : Camembert illustrant l'ancienneté d'exercice en libéral

- **Vous exercez :**

La répartition entre les ergothérapeutes qui pratiquent exclusivement en libéral et ceux ayant une activité mixte a peu de différence. En effet, 55 % sont des ergothérapeutes avec une pratique exclusivement libérale. Les autres participants ont une activité mixte.

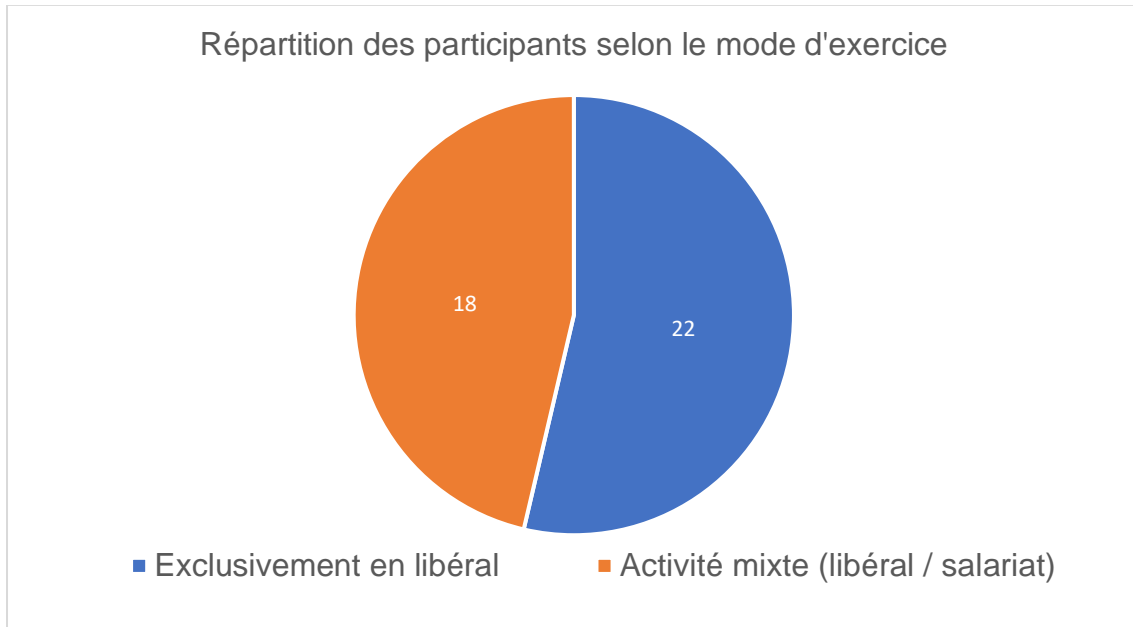


Figure 3 : Camembert représentant la répartition des participants selon le mode d'exercice

- **Comment définiriez-vous l'éthique en lien avec votre pratique professionnelle ?**

Parmi les 40 participants, 11 n'ont pas su répondre à cette question, ce qui équivaut à 27 %. Pour certains la question était trop vague, pour d'autres, l'éthique est une notion trop difficile à définir.

Dans les autres réponses, des sujets similaires ont été évoqués par les ergothérapeutes. Selon 14 personnes, l'éthique correspond au respect des valeurs et principes moraux. Pour 12 participants, l'éthique se définit autour du patient, en le respectant, en le mettant au centre de l'accompagnement et en considérant chaque patient comme une personne unique. On identifie également 5 réponses, associant

cette discipline au respect des droits, des règles et de la législation. Un des participants définit l'éthique comme étant le respect de bonnes conduites à suivre. Enfin 3 personnes ont indiqué que l'éthique se rapporte à la bienveillance.

Sur les 29 ergothérapeutes ayant répondu à cette question, 21 ont utilisé le terme de « respect » dans leur définition.

- **Pouvez-vous citer des principes éthiques ?**

Plusieurs réponses étaient acceptées. Les réponses sont différentes, mais des principes communs ont été cités.

12,5 % des participants, n'ont pas su donner de principes éthiques. Parmi les 35 autres ergothérapeutes, 20 d'entre eux (soit 57 %), ont à nouveau mis en avant le respect comme étant un principe éthique. La bienveillance a été mentionnée 12 fois (soit 34 %). Les notions du secret professionnel et de la confidentialité, apparaissent 10 fois (soit 29 %). Le principe de justice et d'équité est également présent dans 29 % des réponses. L'autonomie et le non-jugement, représentent 23 % des principes évoqués. Enfin, 4 personnes pensent que le consentement est un principe éthique, ce qui équivaut à 11 % des répondants.

- **Cours (formation) sur l'éthique**

Sur les 40 participants, 47,5 % ont bénéficié de cours ou de formations sur l'éthique, lors de leur formation au Diplôme d'État d'ergothérapie. Cependant, 52,5 % n'ont pas eu cette opportunité, et n'ont pas assisté à des cours au sujet de cette discipline.

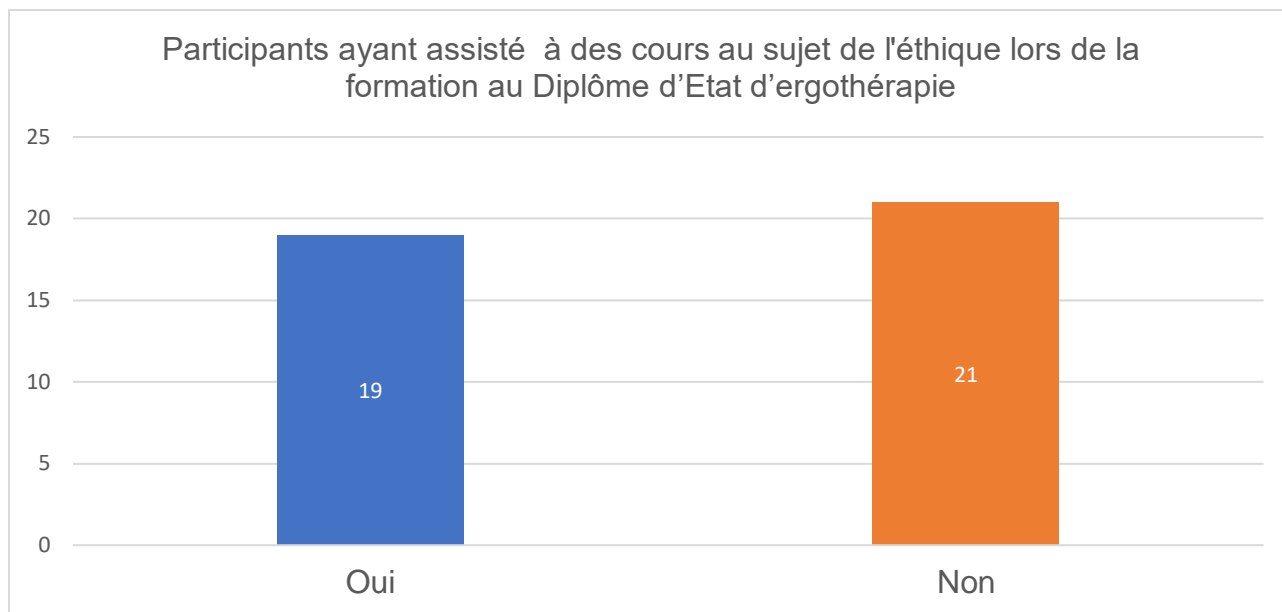


Figure 4 : Histogramme représentant la participation à des cours sur l'éthique lors du Diplôme d'État d'ergothérapeute

- **Quels thèmes/sujets ont été abordés ?**

Parmi les ergothérapeutes ayant bénéficié de cours sur l'éthique, 89 %, ont indiqué la confidentialité comme étant le thème le plus abordé pendant la formation au Diplôme d'État d'ergothérapie. Pour 84 % le sujet des droits de la personne a été évoqué. Près de 74 % rapportent avoir eu les thèmes de la bienfaisance et du respect de l'autonomie. Environ 60 % des participants ont vu la notion de la non-malveillance, du consentement éclairé et de la dignité au sein des enseignements de l'éthique. Enfin, seulement 37 % et 31 % ont abordé la bioéthique ainsi que la justice.

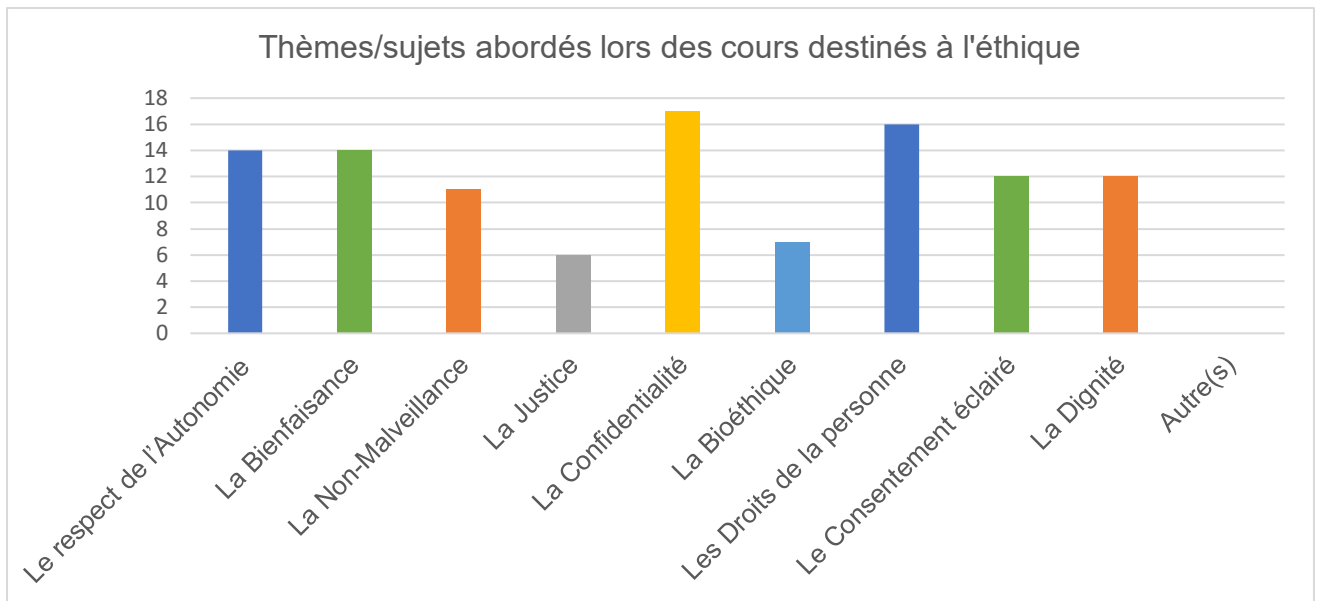


Figure 5 : Comparaison des thèmes/sujets abordés lors des cours destinés à l'enseignement de l'éthique

- **La formation destinée à l'éthique vous semble-t-elle suffisante pour votre pratique professionnelle ?**

Près de la moitié des participants (47 %), indiquent avoir eu une formation destinée à l'éthique insuffisante, contre 32 %, pour lesquels, la formation semble suffisante. 21 % ont préféré ne pas se prononcer sur cette question.

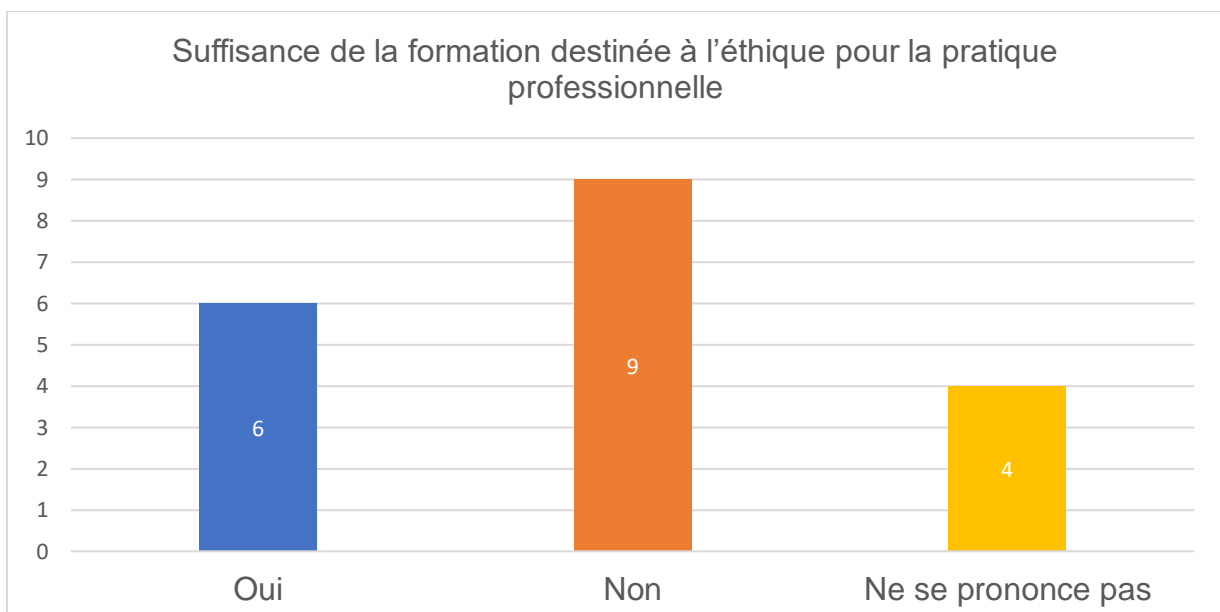


Figure 6 : Histogramme représentant la suffisance de la place de l'éthique dans le programme d'ergothérapie

- **Selon-vous, l'utilisation d'une réflexion éthique dans votre pratique est-elle importante :**

La majorité des ergothérapeutes libéraux, sont d'accord pour dire qu'appliquer une réflexion éthique au sein de leur pratique professionnelle est important. Plus précisément, pour 55 %, cela est très important et pour 45 %, cela est important. Les 5 % restant, pensent que l'utilisation d'une réflexion éthique est peu importante.

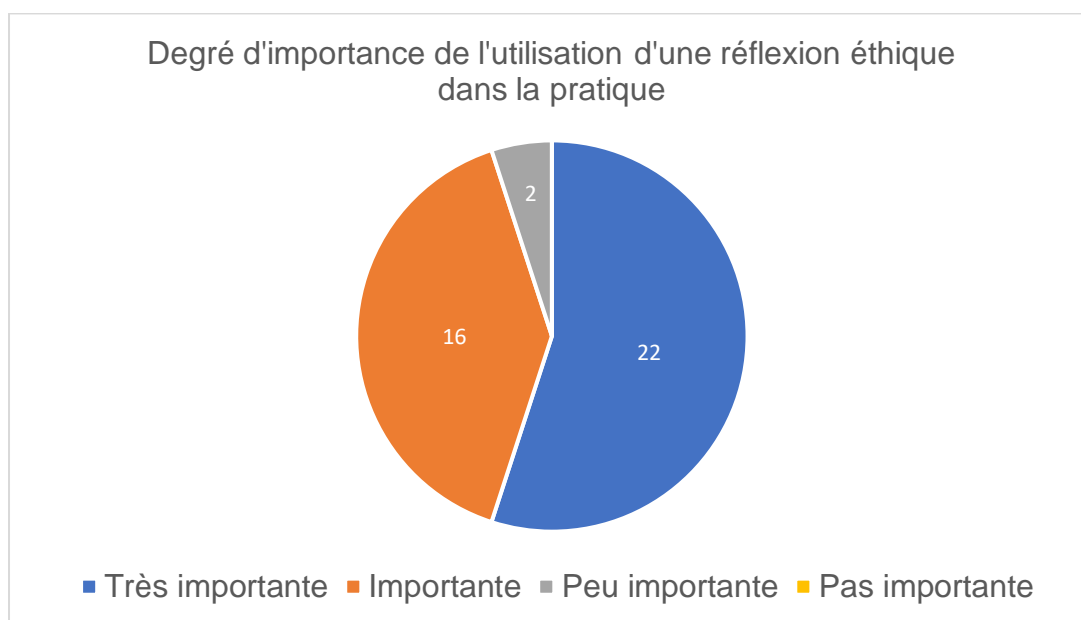


Figure 7 : Camembert comparant le degré d'importance quant à l'utilisation d'une réflexion éthique

- **Précisez pourquoi :**

Selon 31 % des participants, l'utilisation d'une réflexion éthique donne lieu à l'exercice d'une pratique juste et respectueuse, garantissant une qualité des soins. 14 % pensent que cela permet de respecter les attentes du patient. Pour le même nombre de personnes, la réflexion éthique place le patient au centre de l'accompagnement.

On note 14 % des participants justifiant qu'une réflexion éthique apporte des réponses à des interrogations et permet de se sortir de situations complexes. Pour 5 personnes, soit 14 % de l'effectif, une réflexion éthique est particulièrement importante en libéral, car ils disent se retrouver livré à eux-mêmes. Certains (9 %), argumentent l'importance de son utilisation, afin de permettre une réflexion commune face à une situation. Pour d'autres (9 %), cela permet de connaître les droits, les devoirs et les limites de chacun. Les 9 derniers pour cent, n'ont pas donné de précisions.

- **Lors d'un questionnement dans votre pratique, vous devez prendre des décisions, utilisez-vous une réflexion éthique ?**

69 % des personnes interrogées indiquent utiliser une réflexion éthique lors d'une prise de décision. Aucun des participants a répondu « non » à cette question. Toutefois, 21 % ont souhaité ne pas se prononcer.

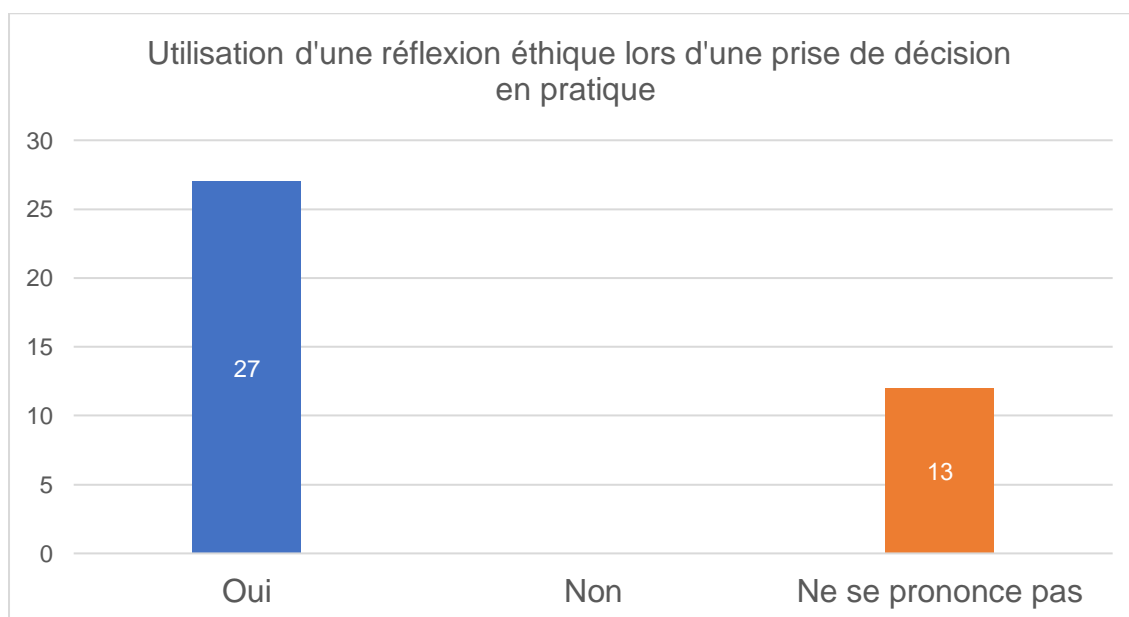


Figure 8 : Comparaison de l'utilisation d'une réflexion éthique en pratique

- **Connaissez-vous ces éléments/outils/dispositifs qui permettent de faire le lien entre votre pratique et l'éthique ?**

85 %, n'ont pas la connaissance de moyens permettant de faire le lien entre leur pratique et l'éthique. Seulement, 15 % d'entre eux, relatent avoir une connaissance d'éléments, outils ou dispositifs.

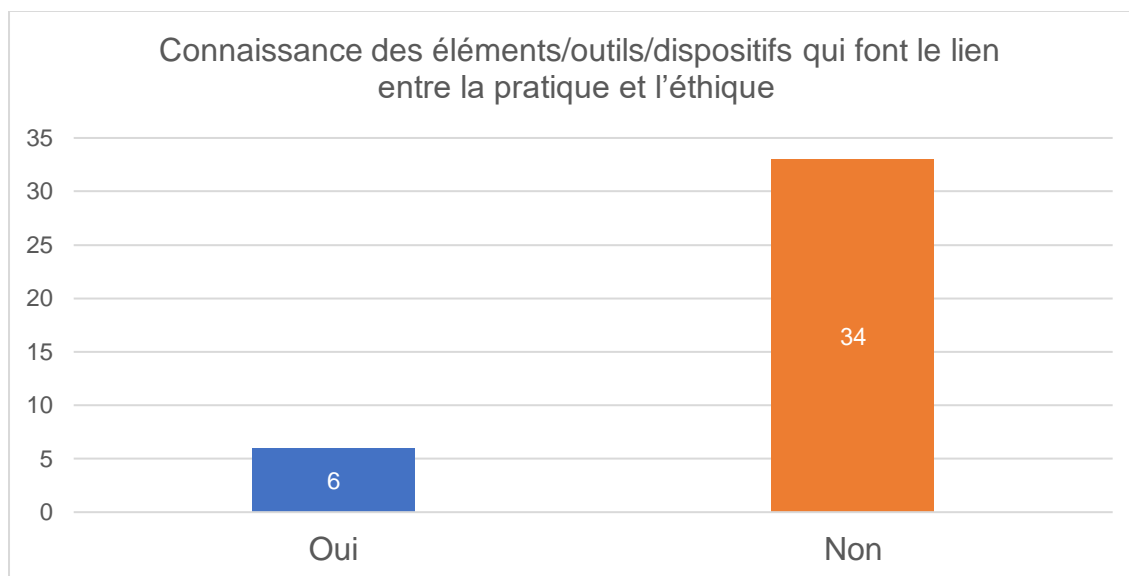


Figure 9 : Histogramme représentant la connaissance des moyens existants et permettant de faire le lien entre l'éthique et l'ergothérapie en libéral

- **Pouvez-vous en citer ?**

Peu d'éléments ont été cités par les personnes qui ont répondu « oui » à la question précédente. La charte du SYNTEL Ergolib a été mentionnée. Des comités d'éthiques présents dans des établissements, ainsi qu'un comité national d'éthique, sont rapportés par les participants.

- **Est-ce que ces éléments vous sont utiles en pratique ?**

Parmi ces 6 participants, la moitié considèrent que les moyens qui lient l'ergothérapie en libéral à l'éthique, sont utiles. L'autre moitié des participants préfère ne pas se prononcer.

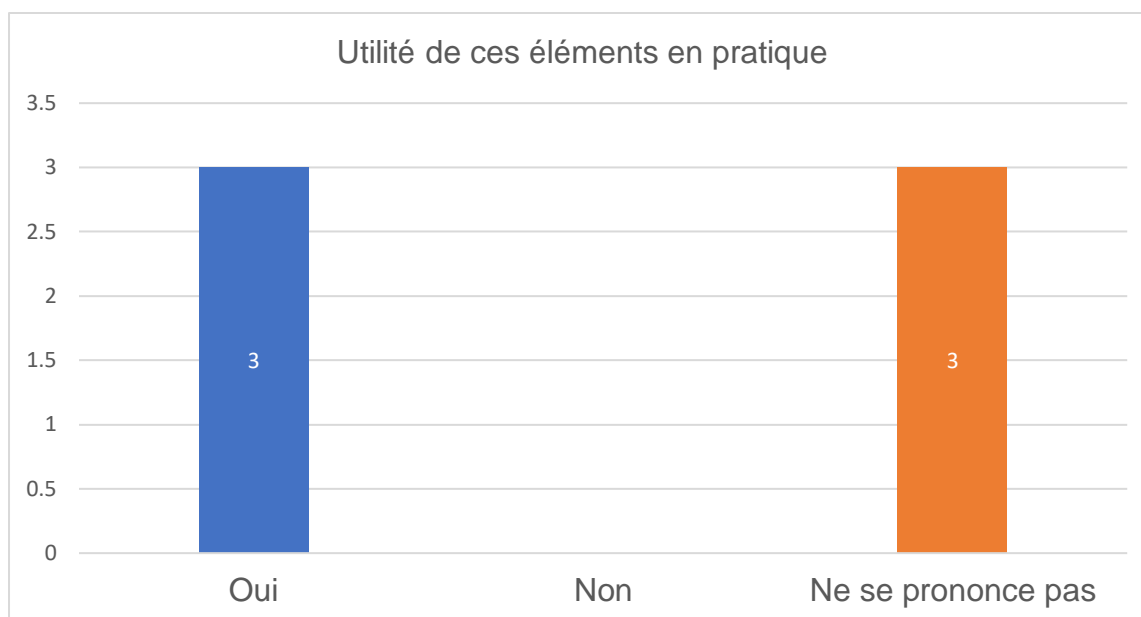


Figure 10 : Histogramme représentant l'utilité des moyens lors de la pratique professionnelle

- **Précisez (pourquoi et dans quelles situations ?) :**

Un des ergothérapeutes utilise des éléments lors d'une prise en soin difficile. Un autre participant s'appuie sur des moyens lorsqu'il y a des questions de libertés qui sont mises en jeu. Enfin, une troisième personne s'y réfère afin de savoir ce qu'il peut mettre dans un site internet, pour faire sa publicité ou encore pour échanger sur les relations avec les autres ergothérapeutes libéraux.

- **Succinctement, pouvez-vous présenter une situation en lien avec l'éthique ?**

Hormis, 8 personnes qui n'ont pas présenté d'exemple, toutes les situations décrites sont différentes. Les participants ont des expériences qui leurs sont propres. Ainsi les situations vécues sont uniques. Néanmoins, des thèmes apparaissent à plusieurs reprises.

Parmi les situations en lien avec l'éthique, les plus fréquentes sont provoquées par la famille ou l'entourage. L'aspect financier est la deuxième situation citée. Des situations dues à la religion ou à une culture différente sont aussi présentées. Enfin,

on peut identifier des questionnements éthiques liés à des aides techniques ou à de la contention. Certains exemples détaillés, sont malheureusement trop vagues pour permettre d'affirmer un lien avec l'éthique.

4. Discussion

Précédemment, les résultats ont été exposés. Il est maintenant nécessaire de faire le lien entre ces données et la question de recherche, afin d'apporter des réponses ou des pistes d'études complémentaires. Par ailleurs, lors de cette partie, les résultats seront analysés, en associant les questions selon les thèmes qu'elles abordent. Puis, pour clôturer la discussion, une synthèse rapportera les réponses à la problématique de départ.

4.1. L'analyse des résultats

4.1.1. Analyse des questions portant sur les participants interrogés

Il y a 40 années de séparation entre la personne ayant le diplôme le plus ancien de celle diplômée le plus récemment. Cet écart d'âge et donc d'expérience peut avoir un impact sur les réponses au questionnaire. La moyenne d'années écoulées depuis le diplôme est de 13,5 avec un écart-type de 11,2. Cela signifie que l'échantillon est composé d'ergothérapeutes avec une ancienneté très variable.

En ce qui concerne l'expérience dans le libéral, une grande partie exerce depuis peu de temps dans ce domaine. Au total, 45 % sont installés en libéral depuis moins de 3 ans. 40 % possèdent quelques années d'ancienneté, en exerçant depuis 3 à 10 ans et, seulement 15 % ont une grande expérience du libéral car ils sont présents depuis plus de 10 ans.

Une nouvelle fois, ces écarts d'années sont susceptibles d'apporter des réponses différentes. En effet, le vécu, ainsi que le nombre de confrontation à des situations éthiques ne sont pas les mêmes. Mais aussi, la formation destinée à l'éthique diffère, car l'enseignement a évolué durant les dernières années. Certains ergothérapeutes n'ont pas eu de cours dédiés à l'éthique lors de leur formation.

Enfin, il a été choisi d'inclure tous les ergothérapeutes libéraux, sans distinguer ceux qui exercent exclusivement en libéral, de ceux qui exercent une activité mixte (libéral/salariat). Au sein de l'échantillon, la répartition selon le mode d'exercice est proche de la parité. 55 % sont exclusivement en libéral. Tandis que 45 % sont ergothérapeutes en salariat, en complément du libéral.

Ainsi, les participants de l'étude ont des profils différents. Cette notion est à prendre en considération, car le fait d'avoir un échantillon hétérogène permet d'avoir une représentation la plus juste possible de la réalité.

4.1.2. Analyse des questions concernant la définition de l'éthique

Un des objectifs de l'étude est d'identifier la place de l'éthique pour les ergothérapeutes libéraux. Pour cela, il est nécessaire de savoir si cette discipline est bien définie pour ces professionnels.

29 participants ont essayé de définir l'éthique (Annexe VII). Malgré des sujets similaires évoqués, chacun a donné une définition différente. En outre, 11 personnes n'ont pas su répondre à la question. Ce constat met en avant la difficulté de définir cette discipline.

Comme indiqué auparavant, la définition de l'éthique est complexe et abstraite, car il n'existe pas de définition universelle. Pour rappel, selon Drolet, « l'éthique est une branche de la philosophie qui s'intéresse entre autres aux valeurs, aux vertus, aux principes et aux normes du vivre-ensemble afin d'orienter d'une manière souhaitable la conduite humaine, de même que celle des groupes, des institutions et des organisations. De fait, l'éthique cherche à guider l'action humaine pour le mieux-être de l'humanité » (2014).

Certains participants ont bien compris cette notion, ce qui offre des réponses intéressantes. Voici deux exemples de définition de participants : « je dirais l'ensemble des principes et valeurs qui dicte notre façon d'être et de faire avec les autres » et « principes moraux ou valeurs professionnelles qui orientent et motivent nos actions auprès des personnes qui font appel à nos services ».

D'autres ergothérapeutes ont développé des réponses en utilisant des principes pour définir l'éthique tel que la bienveillance, l'autonomie, ou autres. Les principes éthiques formalisent les valeurs qui guident nos actions. Ils permettent de mettre des mots sur chaque décision. Les principes cités dans les réponses, permettent donc d'apporter une partie de la définition de l'éthique.

Néanmoins, des participants ont donné des réponses ne définissant pas l'éthique et confondent avec d'autres disciplines, comme le droit, la déontologie ou autres. 5 d'entre eux, l'associent notamment avec le respect des droits, des règles et de la législation. Or, en éthique, il n'y a pas de règles à suivre. Précédemment, il a été démontré, que l'éthique peut aller à l'encontre de la loi suivant la situation.

Ensuite, le terme de respect a été évoqué à 21 reprises, ce qui représente un peu plus de la moitié des personnes. Lorsque l'on parle de respect, c'est quand on accorde de la considération ou de la valeur envers quelqu'un ou quelque chose. Ainsi, on comprend que l'éthique est une notion importante pour ces professionnels et que le respect de l'éthique est essentiel dans leur pratique.

Cependant, au sein de l'échantillon, la définition de l'éthique n'est pas très bien assimilée. Le nombre de réponses cohérentes est faible. On retrouve des confusions avec d'autres disciplines. Par ailleurs, un professionnel libéral sur quatre, n'a pas réussi à proposer de réponses.

Dans le domaine de la santé, l'éthique est régulièrement mise en avant. Que ce soit pour définir une profession, pour présenter les conduites à tenir, par le biais de chartes, etc. Ainsi, tous les professionnels sont confrontés à cette notion dans leur pratique. Mais, en l'occurrence, on se rend compte, que bon nombre d'entre eux n'ont pas connaissance de la réelle signification de ce terme.

En éthique, les principes constituent une base pour guider les actions. Ils permettent de comprendre cette discipline mais ils sont surtout utiles et pertinents pour appréhender une situation.

Une question était destinée à observer la connaissance de ces principes. Les participants ont donné de nombreuses réponses. Les principaux principes cités sont : le respect, la bienveillance, la confidentialité, le secret professionnel, la justice, l'équité, l'autonomie, le non-jugement et le consentement. Malgré 5 personnes n'ayant pas répondu, la grande majorité des réponses données correspondent à des principes éthiques.

Face à ces deux questions s'intéressant à la connaissance de l'éthique par ces professionnels, un constat ambivalent est observable. En effet, les participants ont eu

des difficultés à définir l'éthique, toutefois, ils ont proposé des principes se rapportant à cette discipline. En définitif, il peut être retenu que l'éthique est loin d'être totalement assimilé mais que des principes liés à cette discipline sont bien identifiés par les ergothérapeutes libéraux.

4.1.3. Analyse des questions portant sur l'enseignement de l'éthique lors de la formation

Pour comprendre ce qu'est l'éthique et comment s'en servir, il est important d'avoir assisté à des cours, ou participé à des formations. De nos jours, lors du Diplôme d'État d'ergothérapeute, une unité d'enseignement est consacrée à l'éthique. Cependant cette place dans l'enseignement n'a pas toujours été présente.

En effet, un peu plus de la moitié des participants de l'étude, n'ont pas bénéficié de cours sur l'éthique lors de leur formation en ergothérapie. Sans y être familiarisé, il est difficile d'assimiler cette notion et de l'utiliser au quotidien. Cette observation, renvoie à la question précédente qui s'intéressait à la définition de l'éthique. Un lien peut être établi entre les difficultés pour définir l'éthique et l'absence de formation pour certains professionnels.

De plus, l'échantillon de l'étude possède une majorité de participants diplômé récemment. Ceci permet de comprendre que l'enseignement de l'éthique est présent depuis peu d'années dans la formation d'ergothérapeute.

En ce qui concerne les 19 participants ayant bénéficié de cours au sujet de l'éthique, ils indiquent avoir abordés de nombreux thèmes lors de leur formation. Ces thèmes reprennent les bases, ainsi que les sujets les plus traités et discutés dans cette discipline. L'objectif de cette question était d'identifier les sujets principalement présents dans l'enseignement de l'éthique aux ergothérapeutes.

À nouveau, une corrélation peut être réalisée entre cette question et celle précédente. Les participants semblent avoir une bonne connaissance des principes éthiques. On apprend ici que de nombreux thèmes sont abordés au cours de leur formation. Les thèmes indiqués par les participants représentent en grande partie, des

principes éthiques. Par conséquent, la connaissance des principes éthiques provient sûrement de leur présence dans l'enseignement au diplôme d'ergothérapeute.

Enfin, l'étude s'est intéressée à la place de l'enseignement de l'éthique dans le programme d'ergothérapie. La visée de cette question, se destine à apprendre si la formation à l'éthique est suffisante selon eux, pour leur pratique professionnelle. Seuls les participants qui ont bénéficié d'une formation à cette discipline avaient la possibilité de répondre. Les réponses ne sont pas unanimes. Pour autant, une majorité se dessine (9 personnes) et tend à dire que la formation n'est pas suffisante. À l'inverse, pour 6 participants, la place de l'éthique dans l'enseignement en ergothérapie convient. Enfin, 4 personnes n'ont pas souhaité se prononcer.

Cette seule question, ne permet pas d'émettre une conclusion sur la suffisance de la place de l'éthique dans les programmes d'ergothérapie. Des études complémentaires seraient nécessaires. Cependant, on compte 9 participants sur un total de 19, soit presque la moitié, qui pensent que la place de l'éthique est trop faible au sein de la formation. Ainsi, l'hypothèse que l'enseignement n'est pas suffisant pour préparer les ergothérapeutes qui pratiquent en libéral, peut être émise.

4.1.4. Analyse des questions concernant l'utilisation d'une réflexion éthique en pratique

La réflexion éthique permet de se demander, ou est-ce que je fais le moins de tord avec le plus de bénéfice. Son objectif est de définir les valeurs qui justifient rationnellement les actes. Elle détermine les bonnes raisons d'agir pour que ce soit acceptable par l'ensemble des personnes touchés par la décision. Ainsi, elle aide à la prise de décision pour prendre la plus adapté à la situation. Pour cela elle répond à des questions comme : quelle est la meilleure décision éthique dans ces circonstances ?

À l'exception de 2 personnes, le reste des participants de l'étude ont au minimum répondu que l'utilisation d'une réflexion éthique est importante. Ainsi, il est possible d'admettre que les participants ont conscience de l'importance d'utiliser une réflexion éthique en pratique.

Mais, selon eux, pourquoi est-ce important d'avoir cette réflexion dans la pratique d'ergothérapeute en libéral ?

Plusieurs justifications à cette utilisation ont été développés (Annexe VII). Des ergothérapeutes justifient en indiquant qu'une réflexion éthique facilite l'exercice d'une pratique juste et respectueuse. Une des réponses illustre cela : « j'imagine que cela peut être un garde barrière à des pratiques controversées, garant d'un maintien de soins de qualité et de protection pour les patients et pour notre profession ». La réflexion éthique détermine l'action la plus juste à entreprendre, par conséquent cette justification coïncide.

D'autres professionnels l'associent au patient et pensent qu'elle permet de respecter ses attentes et de le placer au centre de l'accompagnement. La réflexion éthique met en avant le choix de la valeur la plus importante dans une situation. Ainsi, cette justification est cohérente, car un professionnel de santé a pour devoir de répondre aux besoins des patients (dans la mesure du possible) et de le rendre acteur de ses soins, ce qui le situe au centre de l'accompagnement.

Ensuite, 5 ergothérapeutes ont justifié l'importance de cette réflexion dans la pratique libérale car ils disent être « livrés à eux-mêmes », « seuls ». En effet, le professionnel libéral est indépendant et ne possède pas de hiérarchie. Ainsi, il exerce sans surveillance. Comme évoqué auparavant, cette liberté possède ses inconvénients. Lors de questionnement, il n'a pas de soutien direct pour lui donner de réponses. À cet égard, la réflexion éthique permet de prendre la meilleure décision lors d'une situation.

Certains participants précisent parfaitement l'utilisation d'une réflexion éthique. Selon eux, elle permet d'apporter des réponses à des interrogations et de résoudre des situations complexes. Étant donné que l'objectif de cette réflexion est de motiver les bonnes raisons d'agir, elle facilite forcément la résolution de problèmes.

La réflexion éthique détermine des actions réalisables et acceptables par la société et par les personnes ou groupes qui seront impactés par la décision. En conséquence, des participants argumentent son importance, afin de permettre une réflexion commune lors d'une situation.

Enfin, l'importance d'utiliser une réflexion éthique a été expliquée par des participants, afin de connaître les droits, devoirs et limites de chacun. L'utilisation de cette réflexion n'a pas cet objectif de prime à bord, mais compte tenu qu'elle détermine des raisons d'agir acceptable en société et que la société est influencée par les droits, devoirs et limites de chacun, cette réponse peut avoir du sens.

Les participants ont développé des réponses correspondantes à ce que la littérature rédige sur la réflexion éthique. Aux vues des données apportées par les ergothérapeutes, la réflexion éthique paraît primordiale pour garantir un maintien d'exercice de qualité et de protection pour les patients mais également pour ces professionnels indépendants. Cette réflexion est d'autant plus importante pour les ergothérapeutes libéraux, souvent esseulés dans leur pratique.

Maintenant, que ces professionnels ont justifié l'importance d'utiliser une réflexion éthique, il semble logique d'interroger si lors d'un questionnement, cette réflexion est réellement mise en œuvre.

Sur les 40 participants, 27 indiquent utiliser une réflexion éthique lors d'une prise de décision. Malheureusement, 13 autres personnes n'ont pas souhaité se prononcer. Cependant, on peut noter qu'aucun des ergothérapeutes interrogés n'a répondu « non » à cette question.

En conséquence, il apparaît que les ergothérapeutes libéraux emploient une réflexion éthique dans leur pratique.

4.1.5. Analyse des questions portant sur les moyens qui existent pour faire le lien entre la pratique professionnelle en ergothérapie et l'éthique

L'ergothérapeute libéral est souvent seul lorsqu'il intervient. Toutes les situations vécues au quotidien ne sont pas évidentes. Certaines d'entre elles sous-tendent une question éthique. Si une aide était présente pour résoudre et donc diminuer ces situations, la pratique professionnelle serait améliorée et faciliterait un meilleur accompagnement.

Actuellement, des aides existent déjà à travers différents moyens (conférences, groupes de paroles, livres, chartes, comités, *etc*). Cependant, aucune étude ne s'est

intéressée à la connaissance de ces éléments par les ergothérapeutes en libéral. Or, ces moyens permettent de faire le lien entre la pratique et l'éthique.

Ainsi, seulement 15 % des participants de l'étude, soit 6 personnes, ont consciences que des éléments existent. Cette question met en avant, la méconnaissance des ergothérapeutes libéraux à l'égard de ces moyens. Plusieurs interrogations émergent face à cette observation et notamment : est-ce que la question était trop vague ou n'ont-ils réellement pas connaissance d'éléments ?

Une nouvelle fois, des études complémentaires seraient nécessaires pour affirmer cette réponse. Néanmoins, il est envisageable que les moyens existants et permettant de faire le lien entre l'éthique et la pratique libérale soient encore peu identifiés par ces professionnels.

La charte du SYN FEL Ergolib, des comités d'éthiques présents dans des établissements, ainsi qu'un comité national d'éthique, sont les seuls éléments rapportés par les participants (Annexe VII). En effet, comme indiqué précédemment, la charte du syndicat des ergothérapeutes libéraux précise le cadre de pratique et a pour objectif de définir et conseiller les conditions de l'exercice libéral de l'ergothérapeute. Quant aux comités d'éthiques, ils ont pour mission de promouvoir la qualité des bonnes pratiques et de répondre aux problèmes éthiques. Ainsi, ces moyens sont des exemples d'éléments faisant lien entre la pratique et l'éthique.

Parmi les 6 participants ayant connaissance de ces aides, la moitié les considère utiles en pratique, tandis que le reste ne s'est pas prononcé. Les situations dans lesquelles ces éléments sont utilisés par ces participants sont différentes mais sont toutes légitimes.

4.1.6. Exemple de situations en lien avec l'éthique

La dernière question du questionnaire était totalement ouverte, souhaitant recueillir le récit d'expériences propres vécues. Le but était d'observer si les situations éthiques rencontrées étaient semblables ou non, pour ces professionnels.

Ainsi, les participants ont apporté des réponses différentes et uniques (Annexe VII). Ces observations sont logiques compte tenu des dires précédents. En effet, il a été

détaillé que les situations éthiques étaient innombrables et que par conséquent, il n'existait pas de solution universelle. Des thèmes sont apparus à plusieurs reprises, mais le contenu de chaque situation variait, car les acteurs et le contexte différaient.

4.1.7. Synthèse des résultats

Le questionnaire utilisé comprend plusieurs questions abordant des thématiques différentes en lien avec l'éthique et l'ergothérapie en libéral.

L'objectif de cette étude est de faire un état des lieux de cette discipline dans ce domaine. 40 personnes ont participé à cette enquête, ce qui représente un échantillon conséquent. Des profils différents sont présents, tous ont une activité libérale avec une ancienneté plus ou moins récente.

L'éthique est une notion intégrée dans le quotidien de ces professionnels de santé. Or, bon nombre d'entre eux possèdent une mauvaise définition de ce terme. À contrario, les ergothérapeutes libéraux ont facilement évoqué des principes éthiques.

Cette observation amène à un constat ambivalent, car les principes permettent de comprendre et d'utiliser l'éthique. Ainsi, il peut être retenu que la majorité de ces professionnels ont du mal à définir l'éthique mais qu'ils identifient bien des principes liés à cette discipline.

En ce qui concerne l'enseignement de l'éthique, on comprend que sa place dans les programmes d'ergothérapie est récente. Malgré cela, de nombreux thèmes sont abordés lors de cet enseignement. Pourtant, une petite majorité des participants suggèrent que l'éthique représente une partie insuffisante dans la formation d'ergothérapeute.

A posteriori, l'utilité d'employer une réflexion éthique a été démontré à plusieurs reprises. L'importance de cette réflexion semble bien assimilée par ces professionnels. Les justifications apportées concernant son importance sont cohérentes. La plupart des ergothérapeutes libéraux indiquent utiliser une réflexion éthique lors de prises de décisions.

Cependant, la réflexion éthique n'est pas évidente pour chacun et pour chaque situation. En effet, certaines situations éthiques sont difficiles à résoudre. Pour aider

ces professionnels, des moyens autres que la réflexion éthique existent. Or on se rend compte que peu d'ergothérapeutes ont conscience de l'existence de ces éléments.

Enfin, comme l'illustre tous les exemples cités de situations vécues en lien avec l'éthique, chacune des situations est unique et les scénarios sont multiples. Ainsi, la connaissance de moyens permettant d'aider ces professionnels à résoudre ces problématiques, améliorerait les conditions de pratique pour les ergothérapeutes libéraux.

4.2. Réponse à la question de recherche

La question de recherche de cette étude est : quelle relation entretient l'ergothérapie en libéral avec l'éthique ? L'objectif étant d'identifier la place de l'éthique dans la pratique professionnelle d'ergothérapeute en libéral.

Le lien entre ces deux thématiques a été démontré à plusieurs reprises. Il n'y a pas de doute pour dire que l'éthique est omniprésente dans le quotidien de l'ergothérapeute en libéral. Pourtant, ces professionnels présentent des lacunes face à cette discipline bien qu'ils semblent avoir conscience de l'importance de la maîtriser.

Depuis peu, l'éthique a une place dans le programme de formation d'ergothérapeute et possède une unité d'enseignement qui lui est dédiée. Cette présence met une nouvelle fois en avant le lien entre ces thématiques. Néanmoins, des participants ont souligné que sa place est encore trop faible pour préparer à la pratique professionnelle en libéral.

Dans l'ensemble, les ergothérapeutes libéraux ont eu une bonne notion au sujet de la réflexion éthique. Ils l'utilisent en pratique et ont conscience de son importance.

Le point le plus marquant se trouve dans les éléments qui créent un lien entre ces professionnels et l'éthique. En effet, ce qui ressort de cette enquête est la méconnaissance des ergothérapeutes libéraux au sujet des moyens qui existent pour les aider en cas de questionnements éthiques. Ces moyens qui permettent d'entretenir la relation entre ces deux sujets sont très peu connus et identifiés.

L'utilisation du questionnaire a permis de recueillir le point de vue de ces professionnels au sujet de l'éthique. Il avait déjà été mis en avant que des questionnements éthiques pouvaient provoquer des situations inconfortables et avoir un impact sur la prise en charge ergothérapique en libéral. Cette enquête a pointé certains points faibles dans la relation. Bien que des études complémentaires soient évidentes et nécessaires pour émettre des conclusions, il paraît évident que ces professionnels ne soient pas à l'aise avec cette discipline.

Cet état des lieux, permet tout de même d'indiquer des points à travailler pour faciliter l'exercice libéral de l'ergothérapie. La promotion des différents moyens (conférences, comités, livres, ...) permettant le lien, ou l'augmentation de la place prévue pour l'éthique dans le programme de formation en ergothérapie sont notamment des pistes à étudier.

4.3. Limites et biais de l'étude

Cette partie est une remise en question de mon mémoire. Elle est nécessaire et permet d'avoir une prise de recul sur le travail effectué, afin de faire émerger des pistes d'amélioration.

4.3.1. Critiques relatives à la population interrogée

J'ai fait le choix d'interroger tous les ergothérapeutes libéraux sans distinction. En prenant cette décision, l'étude a intégré des professionnels avec une activité mixte, (libéral/salariat). Cependant, il se peut que l'activité salariale ait influencé les professionnels concernés lors des réponses au questionnaire. En effet, le libéral et le salariat représente deux pratiques différentes, particulièrement au sujet de l'éthique. Ainsi, une étude comparative du point de vue des ergothérapeutes libéraux et des ergothérapeutes en salariat au sujet de l'éthique permettrait de voir si ce choix s'avère être un biais ou non.

4.3.2. Critiques relatives au protocole de distribution de l'outil

La distribution du questionnaire a été réalisée par mail. Les adresses ont été récupérées sur le site de l'ANFE. J'avais à ma disposition seulement le nom, le prénom et le département d'exercice. Étant donné que l'étude est anonyme, je ne connais pas exactement le profil des participants. Cette part d'inconnue, laisse une place au hasard. En effet, bien que l'échantillon semble hétérogène, il se peut que les participants présentent des similitudes et qu'elles aient influencé leurs réponses. L'étude serait potentiellement différente si l'ensemble des ergothérapeutes libéraux exerçaient à la campagne ou dans la ville, ou bien si tous accompagnaient seulement des enfants ou des personnes âgées. Ces facteurs dépendant du hasard, peuvent influencer les réponses et représentent une limite de cette recherche.

4.3.3. Critiques relatives à l'outil

Les avantages du questionnaire ont été détaillés auparavant. Toutefois, des inconvénients sont présents autour de cet outil.

Le questionnaire était à remplir en ligne, sans surveillance. Aucune contrainte de temps n'était présente. Par conséquent, il se peut que certains participants se soient aidé d'internet pour répondre aux questions. Cette aide, représente un biais de l'étude.

D'autre part, il est possible que des questions n'étaient pas assez précises, ou mal formulées. On observe que 89 personnes ont répondu au questionnaire mais que seulement 40 l'ont complété entièrement. Ce constat peut donc provenir du manque de compréhension face à certaines questions.

4.3.4. Critiques relatives à l'analyse des données

L'interprétation des résultats comporte une part de subjectivité. Malgré avoir essayé de faire en sorte d'être le plus juste possible, l'analyse des réponses oblige une subjectivité. Pour exemple, les potentielles corrélations proposées relèvent de mon interprétation et il est probable qu'une autre personne pense différemment. C'est la raison pour laquelle il a été rappelé à plusieurs reprises que des études additionnelles doivent être menées pour affirmer les résultats de cette recherche.

4.4. Perspectives futures

Cette étude s'est intéressée à plusieurs aspects de l'éthique dans l'exercice libéral de l'ergothérapie. Il a été questionné : la définition de l'éthique, sa place dans le programme de formation d'ergothérapie, la réflexion éthique, les moyens qui permettent de faire le lien entre l'éthique et l'ergothérapie en libéral, ainsi que des exemples de situations vécues. Pour chacun des aspects, peu de questions ont été posées (maximum 3). Ces questions permettent d'émettre un jugement ou une hypothèse, mais elles sont insuffisantes pour conclure avec certitude. Par conséquent, des études complémentaires sont indispensables pour confirmer les éléments relevés dans les réponses.

Des questions de recherches telles que « la place de l'enseignement de l'éthique, est-elle suffisante dans le programme d'ergothérapie ? » ou encore « est-ce que l'ergothérapeute libéral a conscience de l'existence de moyens permettant de l'accompagner au-devant de situations/questionnements éthiques ? », pourraient compléter cette étude et valider ou non les observations.

De plus, il serait pertinent de comparer la perception de l'éthique entre les ergothérapeutes libéraux et ceux en salariat. Cette étude pourrait mettre en avant les différentes situations éthiques rencontrées dans chaque domaine et les solutions pour les résoudre.

Enfin, dans un deuxième temps, une recherche complémentaire élargissant le questionnement de cette relation, sur d'autres pays serait intéressante. La comparaison permettrait de pointer les points faibles selon les pays et donc de s'appuyer sur ce qui est mis en place dans les autres, afin de pallier certaines lacunes.

4.5. Bilan personnel

Ce mémoire a été ma première expérience scientifique. J'ai pu m'initier à la méthodologie de recherche et me sensibiliser à la démarche scientifique.

De plus, étant donné que l'ergothérapie est une profession encore peu connue et reconnue, les mémoires permettent de mettre davantage en avant notre profession. C'est lors de cette étude que je me suis rendu compte de l'importance de ces recherches.

D'un point de vue personnel, ce mémoire a pu solidifier des compétences telles que l'organisation, l'analyse, ou encore la rédaction. Il m'a permis de développer un esprit critique mais surtout une envie de me documenter. Auparavant, je n'avais pas conscience des ressources disponibles à ma disposition. Par la suite, je souhaite poursuivre mes lectures d'articles scientifiques et m'y référerai lors d'un questionnement. Cette prise de conscience me donne l'opportunité d'ouvrir mon esprit vers de nouveaux domaines de l'ergothérapie.

Enfin, cette recherche va impacter ma pratique future. En effet, j'envisage de mettre en place des groupes de discussions dans la structure ou j'exercerais. Ces groupes se réuniraient pour aborder les questionnements éthiques vécues par chaque professionnel, afin de débattre et de réfléchir à des propositions.

Conclusion

Les évolutions récentes du métier d'ergothérapeute et du nombre d'installation en libéral, avec l'augmentation des champs d'interventions, forcent à réflexion.

Ce domaine de pratique offre une grande liberté et laisse le professionnel en totale indépendance. Cette spécificité attire de nombreux ergothérapeutes, mais face à une situation délicate, il n'y a pas de hiérarchie à qui se référer. Ainsi, l'exercice en libéral est une pratique qui expose à de fréquentes situations d'ordre éthique. L'éthique étant une démarche personnelle, elle ne propose pas de solutions universelles. Par conséquent, une mauvaise utilisation de cette discipline peut donner lieu à la prise de décisions inadaptées et provoquer des désagréments dans l'accompagnement en ergothérapie. Ce mémoire d'initiation à la recherche a souhaité observer la perception des ergothérapeutes libéraux au sujet de l'éthique en répondant à la question de recherche : quelle relation entretient l'ergothérapie en libéral avec l'éthique ? Cette problématique fait suite à un constat identifié dans la littérature ainsi que sur le terrain. En effet, des articles, mais également des professionnels contactés ont mis en avant les situations éthiques difficiles à gérer, vécues au quotidien. Aux vues de ces observations, une hypothèse a été émise : l'éthique semble mal interprétée et utilisée par les ergothérapeutes libéraux lors de leur pratique quotidienne.

Pour répondre à cette question et admettre ou non cette hypothèse, 40 ergothérapeutes exerçant en libéral ont participé en répondant à un questionnaire. L'analyse des données recueillies montre les points faibles et les ressources de cette relation.

Finalement, bien que l'éthique soit omniprésente dans le quotidien de ces professionnels, il apparaît des difficultés à maîtriser cette discipline. L'importance de respecter l'éthique ainsi que d'utiliser une réflexion éthique, lors de la pratique en ergothérapie, est bien assimilée. Cependant, on observe une méconnaissance de la réelle signification de l'éthique, mais également des moyens présents pour aider ces professionnels lors de questionnements d'ordre éthique. De plus, des ergothérapeutes libéraux, ont indiqué que l'enseignement de l'éthique dans les programmes était insuffisant pour préparer au monde professionnel.

Les résultats permettent en partie de confirmer l'hypothèse de départ. Bien que des notions soient présentes au sujet de l'éthique, elles restent encore trop faibles. Des études complémentaires sont nécessaires pour compléter cette recherche, mais il paraît évident que des ajustements soient essentiels pour faciliter la prise de décision dans le quotidien des ergothérapeutes en libéral.

L'état des lieux réalisé par ce mémoire d'initiation à la recherche a permis de répondre à plusieurs questions mais en a aussi ouvert sur d'autres. Les pistes de recherche futures évoquées ne sont pas exhaustives, il est possible d'imaginer de nombreuses études entre ces deux thématiques et ce mémoire pourrait servir de base.

Bibliographie

- Association Nationale Française des Ergothérapeutes. (2017). *ANFE*. Consulté à l'adresse <https://www.anfe.fr/>
- Bigex, A et Helaut, B. (2012). *L'instance de l'ANFE pour les ergothérapeutes exerçant en libéral*. *ergOTHérapies n°45*, 5-7
- Bonneton, E. (2020). *Les jeunes diplômés en ergothérapie sont-ils suffisamment préparés dans leur formation initiale pour exercer en libéral ?*
- Charret, L., Thiébaud Samson, S. *Histoire, fondements et enjeux actuels de l'ergothérapie*. ERES. n°45, 17-36
- Charte de l'exercice libéral de l'ergothérapie du SYNTEL Ergolib. Consulté à l'adresse <https://www.synfel-ergolib.fr/wp-content/uploads/2020/06/Charte-de-lexercice-libérale.pdf>
- Commission Internationale de la Santé au Travail. (2012). *Code International d'Éthique*. Consulté à l'adresse http://www.icohweb.org/site_new/multimedia/core_documents/pdf/code_ethics_fra_2012.pdf
- Drolet, M-J., Carrier, A., Hunt, M., Lemoignan, J., Dubeau, M-C. (2015). *Qu'est-ce que l'éthique*. Ergothérapie Express
- Drolet, M-J., Gaudet, R., Pinard., C. (2005). *Comment préparer les étudiants aux enjeux éthiques de la pratique privée de l'ergothérapie ?*
- Drolet, M-J et Maclure, J. (2016). *Les enjeux éthiques de la pratique de l'ergothérapie : perceptions d'ergothérapeutes*. *Approches inductives*, 3 (2), 166–196. Consulté à l'adresse <https://doi.org/10.7202/1037918ar>
- Drolet, M-J. (2014). *De l'éthique à l'ergothérapie, la philosophie au service de la pratique ergothérapique*
- Drolet, M-J et Maclure, J. (2016). *Les enjeux éthiques de la pratique de l'ergothérapie : perceptions d'ergothérapeutes*. *Approches inductives*, 3 (2), 166–196. Consulté à l'adresse <https://doi.org/10.7202/1037918ar>
- Dubois, I. (n.d.). *L'ergothérapie : qui, quoi, comment ?*

- Dubuc, A. (2015). *Les maisons de santé pluri professionnelles, un nouveau lieu d'exercice pour les ergothérapeutes libéraux ?*
- Goulet, M et Drolet, M-J. (2017). *Les enjeux éthiques de la pratique privée de l'ergothérapie : perceptions d'ergothérapeutes*. Bioéthique Online
- Guyot, MB. (2016). *Guide pour animer une démarche de réflexion éthique en situation clinique*. Comité d'éthique clinique, Institution Universitaire en santé mentale de Québec. Consulté à l'adresse <http://www.ifsidijon.info/v2/wp-content/uploads/2016/06/2016-Guide-pour-animer.pptx.pdf>
- Haute Autorité de Santé. (2010). *Le questionnement éthique dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux*, Anesm. Recommandation de bonnes pratiques professionnelles. Consulté à l'adresse https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2018-03/reco_ethique_anesm.pdf
- Hudon, A., Perreault, K., Laliberté, M., Desrochers, P., Williams-Jones, B., Ehrmann Feldman, D., Hunt, M., Durocher, E., Mazer, B., Sonier, V., & Badro, V. (2014). *What place for ethics ? An overview of ethics teaching in occupational therapy and physiotherapy programs in Canada*. Disability and Rehabilitation 36(9): 775–780, DOI: 10.3109/09638288.2013.813082
- Hudon, A., Perreault, K., Laliberté, M., Desrochers, P., Williams-Jones, B., Ehrmann Feldman, D., Hunt, M., Durocher, E., & Mazer, B. (2016). *Ethics teaching in rehabilitation: results of a pan-Canadian workshop with occupational and physical therapy educators*. Disability and Rehabilitation 38:22, 2244-2254, DOI: 10.3109/09638288.2015.1123308
- Kermarrec, P (2017). *Formation à l'éthique : point de vue des professionnels intervenant à domicile auprès des personnes âgées*
- Labat, L. (2016). *L'analyse de situation éthique par le soignant et son impact sur ses pratiques et la qualité des soins en soin de courte durée*
- Loi N°2012-387 du 22 Mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allégement des démarches administratives. Article 29. Consulté à l'adresse https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000025555060/

Poulat, M et Sourd, A. (2012). *Rétrospective et point de vue actuel du SYNFEEL Ergolib sur l'exercice libéral français en ergothérapie. ergOTHérapies n°45, 9-18*

Programme National de Certification des Entraîneurs. (2016). *Code d'éthique du PNCE*. Consulté à l'adresse http://www.sportbienetre.ca/uploads/NCCP_Code_of_Ethics_2016_FR.pdf

Séraphin, O., Vélaïdometry, J., Greppo, M., Faska, F., Bobes, J., Monnin, C., Ysebaert, M. (2012). *ergOTHérapies n°45, 19-26*

Rihel, F. (2020). *État des lieux de la réflexion éthique en orthoptie*

Tétreault, S. Blais-Michaud, S. (2014). *Méthodes de recherche pour explorer ce que l'autre pense...* Guide pratique de recherche en réadaptation

Union Nationale des Professions Libérales. (2020). *UNAPL. Panorama*. Consulté à l'adresse <https://www.unapl.fr/professions-liberales/panorama>

World Federation of Occupational Therapist. (2016). *Code d'Éthique*

Annexe

Annexe I : Code d'éthique de la WFOT

Annexe II : Charte française des ergothérapeutes libéraux rédigée par l'ANFE

Annexe III : Charte de l'exercice libéral de l'ergothérapie rédigée par le Synfel Ergolib

Annexe IV : Questionnaire de l'enquête exploratoire

Annexe V : Avis du comité éthique

Annexe VI : Questionnaire à destination des ergothérapeutes libéraux

Annexe VII : Résultats aux questions qualitatives du questionnaire

Annexe I : Code d'éthique de la WFOT



Code d'Éthique

Principes éthiques de l'ergothérapie

L'ergothérapie est une profession centrée sur la personne, soucieuse de promouvoir la santé et le bien-être à travers les occupations. Le but central de l'ergothérapie est de permettre aux personnes de prendre part à des occupations signifiantes et culturellement pertinentes en leur donnant le choix, exige des ergothérapeutes une forte conscience éthique.

Les ergothérapeutes font preuve, en plus des principes généraux d'éthique, d'une forme unique d'éthique résultant du fondement philosophique de la profession. Par conséquent, le travail des ergothérapeutes promulgue une forme unique de justice axée sur les capacités et les possibilités pour des individus et des groupes à prendre part à des occupations.

La Fédération mondiale des ergothérapeutes (FME) en tant qu'organisme mondial de la profession a conçu ce code afin qu'il serve de guide complet à la pratique éthique. Cependant, il est entendu que chaque organisation membre de la FME aura un Code d'Éthique détaillé propre au contexte professionnel dans son pays.

Maintenir l'éthique au cœur de notre pratique est impératif pour le bien-être de ceux que nous accompagnons et la réputation de notre profession dans son ensemble. Le Code d'Éthique de la FME soutient les ergothérapeutes dans la réalisation de leur rôle professionnel. Il est fondé sur les interventions professionnelles et les responsabilités envers les personnes accompagnées en ergothérapie, les autres professions et les employés ainsi que la société au niveau local et mondial.

Les interventions professionnelles

Les interventions professionnelles peuvent être dirigées envers des personnes, des groupes ou au niveau de la communauté/société. Les ergothérapeutes réaliseront des interventions en collaboration avec la personne, ou en concertation avec les acteurs concernés. Ces interventions seront liées à l'environnement dans lequel des activités de la vie quotidienne signifiantes et culturellement pertinentes seront réalisées.

Les ergothérapeutes feront preuve d'intégrité personnelle, de fiabilité, d'ouverture d'esprit et de loyauté dans tous les aspects de leur rôle professionnel.

Les ergothérapeutes participent à leur développement professionnel en poursuivant leur formation tout au long de leur carrière et ils appliqueront les connaissances et compétences acquises dans leur pratique fondées sur les données les plus probantes disponibles.

Les ergothérapeutes encadreront les étudiants durant leur formation en ergothérapie et interviendront en tant que consultants pour les autres ergothérapeutes.

Les ergothérapeutes s'engagent à participer à l'amélioration et au développement de la profession en général. Ils promeuvent également l'ergothérapie dans le respect de l'éthique auprès du public,

d'autres organisations professionnelles et d'organismes gouvernementaux au niveau local, régional, national et international.

Les ergothérapeutes qui participent à la recherche respecteront et répondront aux exigences éthiques qui y sont liées. Lorsque la recherche a lieu dans le cadre de la pratique ergothérapeutique, le bien-être et les droits des clients/bénéficiaires sont toujours prioritaires par rapport aux exigences de la recherche.

Responsabilité de l'ergothérapeute vis-à-vis des bénéficiaires

La FME est pleinement en accord avec la Déclaration universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies. Les ergothérapeutes reconnaissent que l'interrelation dynamique entre des éléments culturels, sociaux, psychologiques, biologiques, financiers, politiques et spirituels fait que chaque personne est unique dans sa performance occupationnelle personnelle et sa participation à la société.

Les ergothérapeutes abordent chaque personne recevant leurs services avec respect et considèrent avec sollicitude leurs situations individuelles. Aucune discrimination ne sera faite, envers ces personnes, en fonction de la race, la couleur de la peau, les déficiences, les incapacités, le handicap, l'origine nationale, l'âge, le genre, l'orientation sexuelle, la religion, les convictions politiques ou le statut au sein de la société.

Les valeurs, les préférences et la capacité à participer des personnes recevant les services de l'ergothérapeute seront prises en compte dans la mise en place des services.

La confidentialité des informations personnelles de la personne est garantie et aucune donnée personnelle n'est transmise sans le consentement de la personne. Les ergothérapeutes reconnaissent que la famille/les proches sont importants et ils les impliquent dans leur pratique, en commençant par demander le consentement de la personne qui reçoit les services ergothérapeutiques

Responsabilité de l'ergothérapeute vis-à-vis des autres professions et employés.

Les ergothérapeutes reconnaissent le besoin de collaboration interprofessionnelle et respectent les contributions uniques des autres professions dans une perspective locale, régionale et mondiale.

Leur contribution à la collaboration interprofessionnelle est fondée sur la performance occupationnelle dans la mesure où elle affecte la santé et le bien-être de la personne.

Les ergothérapeutes font preuve de loyauté envers leur employeur et se conforment aux directives établies par l'employeur dans la mesure où elles sont compatibles avec l'éthique professionnelle. Ils font preuve d'un jugement éclairé dans l'usage des biens de l'employeur.

Responsabilité de l'ergothérapeute vis-à-vis de la société à l'échelle locale et mondiale.

Les ergothérapeutes promeuvent la santé dans des perspectives locales, régionales et mondiales.

Les ergothérapeutes fournissent des informations pertinentes et compréhensibles sur l'ergothérapie.

Les ergothérapeutes se conforment aux lois et réglementations au sein des conditions professionnelles dans lesquelles les services de thérapie sont fournis.

Les ergothérapeutes se conforment aux aspirations de la société en termes économiques, sociaux et de développement durable en matière environnementale, et ils adaptent leurs services à mesure que les changements ont lieu dans la société.

Référence

United Nations (UN) Universal Declaration of Human Rights, 1948

Annexe II : Charte française des ergothérapeutes libéraux rédigée par l'ANFE



CHARTRE FRANCAISE DES ERGOTHERAPEUTES LIBERAUX

- Article 1 :** Les Ergothérapeutes libéraux signataires de cette charte s'engagent sur l'ensemble des articles qui la constituent. Ils doivent stipuler dans les termes suivant "Membre signataire de la Charte française des Ergothérapeutes libéraux" sur les devis de soins et l'ensemble des autres documents au choix du professionnel.
- Article 2 :** L'ergothérapeute doit être titulaire du Diplôme d'Etat Français d'Ergothérapeute ou d'un diplôme d'ergothérapeute étranger ayant reçu une autorisation d'exercice en France.
- Article 3 :** L'ergothérapeute doit être enregistré comme exerçant auprès de la D.D.A.S.S. de son département d'exercice (en application de loi n° 95-116 du 4 février 1995).
- Article 4 :** L'ergothérapeute exerce dans le respect du décret n° 86-1195 du 21 novembre 1986, " fixant les catégories de personnes habilitées à effectuer des actes professionnels en ergothérapie ".
- Article 5 :** L'ergothérapeute est membre de l'Instance " exercice libéral " et s'acquiesce, à échéance annuelle, de la cotisation de membre de l'Association Nationale Française des Ergothérapeutes. Une photocopie du dernier avis de cotisation URSSAF est jointe chaque année.
- Article 6 :** Les clients et les professionnels doivent être informés de l'existence de cette charte. A leur demande, un exemplaire peut leur être transmis.
- Article 7 :** L'ergothérapeute doit s'informer et se former aux nouveaux développements dans le domaine de sa profession afin de maintenir au niveau le plus élevé la qualité de ses services professionnels.
- Article 8 : Devoirs et obligations envers la profession.**
- Article 8-1 :** L'ergothérapeute a obligations de moyens.
- Article 8-2 :** L'ergothérapeute doit s'efforcer de développer la qualité de la profession, de la promouvoir, et d'éviter les actions et propos qui pourront nuire à la réputation de celle-ci.
- Article 8-3 :** L'ergothérapeute ne doit en aucun cas adopter une conduite pouvant mener à un conflit d'intérêt qui pourrait se retourner contre la profession.
- Article 8-4 :** L'ergothérapeute doit dans la mesure de ses possibilités, aider au développement de sa profession par l'échange de ses connaissances et de son expérience avec ses confrères et les étudiants, et par sa participation aux rencontres professionnelles.
- Article 8-5 :** L'ergothérapeute fait uniquement appel à son jugement professionnel pour fournir ou recommander des produits commerciaux ou des équipements techniques au client. Il ne doit demander ni accepter aucune commission de la part d'une société commerciale comme récompense ou paiement pour avoir recommandé un produit de la société en question.
- Article 9 : Compétences.**
- Article 9-1 :** L'ergothérapeute intervient dans le cadre de ses compétences professionnelles. Si l'intérêt du client l'exige, il doit, sous couvert du secret professionnel, consulter un confrère ou un membre d'une autre profession pour avis ou supervision.
- Article 9-2 :** L'ergothérapeute décline toute demande de service pour laquelle les conditions matérielles ou les éléments d'information requis sont insuffisants. Si la prise en charge s'avère hors de ses compétences, l'ergothérapeute doit diriger le client vers le professionnel indiqué.
- Article 9-3 :** L'ergothérapeute doit s'abstenir d'exprimer des avis ou de donner des conseils incomplets ou erronés. A cette fin, il doit chercher à avoir une connaissance des faits la plus complète possible avant de donner un avis ou un conseil.
- Article 10 : Le client.**
- Article 10-1 :** L'ergothérapeute respecte les croyances, religions, cultures et modes de vie du client.
- Article 10-2 :** L'ergothérapeute ne doit pas mettre en danger la santé et la sécurité de son client.
- Article 10-3 :** L'ergothérapeute s'engage à se tenir informé des services relatifs au bien-être de son client, et devra l'en informer si celui-ci peut en tirer bénéfice.
- Article 10-4 :** L'ergothérapeute communique en termes clairs et intelligibles un projet thérapeutique au client.

- Article 10-5 :** L'ergothérapeute ne peut, sauf pour un motif juste et raisonnable, cesser d'agir pour le compte d'un client. L'ergothérapeute doit dans ce cas l'en aviser dans un délai raisonnable, et s'assurer que cette cessation de service ne sera pas préjudiciable au client.
- Article 10-6 :** L'ergothérapeute s'engage à terminer son intervention dès qu'il a atteint les buts fixés ou lorsque le bénéfice maximal a été obtenu suite aux soins offerts.
- Article 10-7 :** L'ergothérapeute informe son client que dans le cas où ce dernier déciderait d'interrompre la prise en charge en cours de traitement, il lui serait demandé de signer une décharge dégageant l'ergothérapeute de toute responsabilité. Une mention figure sur le devis à cet effet.
- Article 10-8 :** L'ergothérapeute doit reconnaître en tout temps le droit du client de consulter un confrère ou un membre d'une autre profession.
- Article 11 : Le dossier client.**
- Article 11-1 :** Conformément au Livre IV du Code de la santé publique, lorsqu'il intervient sur prescription médicale, l'ergothérapeute doit tenir à disposition un compte rendu de son intervention auprès d'un client, qu'il aura vu plus d'une fois. L'ergothérapeute transmet sous pli confidentiel médical tout ou partie de ces informations au médecin prescripteur et, avec l'accord du client, à tout professionnel du secteur médico-social soumis à la confidentialité des informations dont il aura connaissance.
- Article 11-2 : Le dossier du client comporte :**
- Le nom, le prénom ou la raison sociale
 - La date de la première entrevue ou du bilan
 - Les dates d'intervention
 - L'adresse et téléphone
 - Le numéro d'assuré social ou les références administratives
 - L'objet de la demande ou la prescription médicale, avec le nom et l'adresse du médecin
 - Les bilans, compte rendu, et synthèse
 - Les correspondances qui sont directement liées à l'intervention
 - Un double du devis de la prise en charge, précisant les modalités d'intervention signées du client (voir article 13-8)
 - Un double des documents transmis avec l'accord du client.
- Article 11-3 :** Le dossier doit être tenu à jour jusqu'au moment de l'arrêt de l'intervention, et doit ensuite être archivé.
- Article 12 : Le lieu d'exercice.**
- Article 12-1 :** L'ergothérapeute s'engage, si nécessaire, à se déplacer vers l'environnement de son client afin d'adapter au mieux son intervention. Cet environnement peut être familial, social, scolaire, professionnel ou de loisirs.
- Article 12-2 :** Le cabinet de consultation doit être accessible aux personnes désavantagées. L'ergothérapeute s'engage à réaliser les aménagements nécessaires, le cas échéant, au libre accès, et à la libre circulation de son client à l'intérieur de ses locaux. Les sanitaires notamment doivent être accessibles.
- Article 12-3 :** Le cabinet de consultation doit permettre le respect de la confidentialité.
- Article 13 : Fixation et paiement des honoraires.**
- Article 13-1 :** L'Instance "Exercice Libéral " de l'Association Nationale Française des Ergothérapeutes statue annuellement, lors de l'assemblée générale sur les tarifs à appliquer en fonction du type d'intervention. L'ensemble de ces tarifs et leur mode d'évolution doivent être insérés en annexe de la charte.
- Article 13-2 :** L'ergothérapeute s'engage à suivre ces tarifs et leur évolution annuelle.
- Article 13-3 :** Pour les interventions non tarifées par l'instance, l'ergothérapeute applique le tarif qui lui apparaît le plus approprié. Il doit ensuite en informer l'instance, afin que celle-ci apprécie ce nouveau cas et propose un tarif commun dès l'année suivante. ANFE Instance "Exercice Libéral " Charte Qualité avril 99
- Article 13-4 :** Pour la constitution du devis, de la facture ou de la note d'honoraire, l'ergothérapeute doit tenir compte de la prescription médicale.
- Article 13-5 :** L'ergothérapeute doit informer son client des honoraires qu'il entend demander préalablement à sa première intervention.
- Article 13-6 :** Le devis est écrit. Il doit préciser la durée de validité qui est de 6 mois. Un exemplaire doit être conservé par le client. Un autre exemplaire, signé par le client, certifiant son adhésion au projet d'intervention qui lui est proposé, est conservé par l'ergothérapeute au sein du dossier de son client.
- Article 13-7 :** L'ergothérapeute doit fournir à ses clients toutes les explications nécessaires à la compréhension du devis, de sa note d'honoraires, et des modalités de paiement.
- Article 13-8 :** L'ergothérapeute doit respecter des honoraires justifiés par les circonstances et proportionnés aux services rendus. Il doit appliquer, à partir des tarifs existants, celui qui convient le plus justement au cas défini.
- Article 13-9 :** L'ergothérapeute ne peut exiger d'avance le paiement de séances non dispensées. Il peut cependant demander un acompte pour des prestations techniques ou pour du travail indirect.

Article 13-10 : L'ergothérapeute doit informer son client, s'il en fait la demande, des possibilités d'aide au financement de ses interventions. Il s'engage à s'informer à ce sujet, à favoriser et à suivre l'évolution de telles possibilités. Il soutient son client dans ses démarches et lui apporte l'ensemble des éléments nécessaires qu'il est en mesure de fournir. Dans le cadre de ces démarches, l'ergothérapeute veille au respect du secret professionnel.

Article 14

Article 14-1 : Cette charte est mise à jour par l'instance "Exercice Libéral " en fonction des évolutions administratives et juridiques éventuelles. Chaque ergothérapeute signataire est informé de tout changement. Toute modification fait l'objet d'une nouvelle signature.

Article 14-2 : Cette charte est signée pour une durée maximale de trois ans.

Article 14-3 : Une liste des membres signataires est tenue à disposition au siège de l'Association Nationale Française des Ergothérapeutes.

Paraphée et signée par



Le président de l'ANFE
Le délégué de l'instance « Exercice Libéral »
L'ergothérapeute libéral,
précédé de la date, du nom, et de ses coordonnées professionnelles

ANFE Instance « Exercice Libéral »
Charte qualité avril 99
Publiée dans « Journal d'ergothérapie »,
Édité par MASSON
Tome 2 Juillet 2000 fascicule 1

Avertissement

Datant de 1999,
la Charte des Ergothérapeutes Libéraux est maintenant obsolète,
nous travaillons actuellement à sa révision.

Annexe III : Charte de l'exercice libéral de l'ergothérapie rédigée par le SYNFEL Ergolib



Charte de l'exercice libéral de l'ergothérapie

Sous la rédaction du bureau directeur du Synfel Ergolib

Préambule

Le SYNFEL Ergolib (Réseau National Français des Ergothérapeutes Libéraux) est fondé pour :

- Représenter les ergothérapeutes libéraux sur le territoire national Français
- Développer le cadre de pratique
- Mettre en place et signer des conventions de partenariat pour les membres
- Soutenir le développement de la profession d'ergothérapeute en exercice libéral

L'adhésion au Synfel Ergolib est libre et volontaire et repose sur la prise de connaissance préalable des objectifs et du fonctionnement de ce syndicat. Les statuts qui le définissent sont accessibles sur le site internet www.synfel-ergolib.fr.

Article 1 objet de la charte

La Charte a pour objet de définir et conseiller les conditions de l'exercice libéral de l'ergothérapie et de préciser les droits et les devoirs des ergothérapeutes libéraux signataires de cette charte.

Soit pour

- assurer le respect du référentiel métier reconnu par le Ministère de la santé (version de juillet 2010),
- assurer le respect du Décret n° 86-1195 du 21 novembre 1986 fixant les catégories de personnes habilitées à effectuer des actes professionnels en ergothérapie décrire la conduite que l'ergothérapeute doit adopter dans l'exercice de la profession, en tant que professionnel indépendant,
- permettre une meilleure adéquation entre les besoins du patient et les moyens de l'ergothérapeute.

1

SYNFEL ERGOLIB Rezo 1901 - Maison des associations - 100 Route de Vienne 69008 LYON
contact@synfel-ergolib.fr



Article 2 principes d'exercice libéral

2-1 L'ergothérapeute s'engage à exercer dans le respect des articles suivants de la présente charte.

2-2 L'ergothérapeute signataire de cette charte s'engage à stipuler les termes suivants :

« Membre du Synfel Ergolib, signataire de charte française des ergothérapeutes libéraux » sur ses devis, factures des actes en ergothérapie et l'ensemble des autres documents émis, avec son propre papier entête.

2-3 L'ergothérapeute signataire de cette charte s'acquitte chaque année auprès du SYNFEL de sa cotisation et s'engage à transmettre les divers documents demandés pour son dossier d'adhésion, soit par courrier postal, soit par courrier électronique aux membres du bureau directeur ou toute personne missionnée par le bureau directeur.

2-4 Le patient et le professionnel amené à travailler avec l'ergothérapeute doivent chacun être informés de l'existence de la présente charte. A leur demande, un exemplaire leur est transmis par l'ergothérapeute ou par le SYNFEL Ergolib.

Article 3 obligations générales de l'ergothérapeute.

3-1 L'ergothérapeute doit être titulaire du Diplôme d'État Français d'Ergothérapeute ou d'un diplôme d'ergothérapeute étranger ayant reçu une autorisation d'exercice en France articles L.4331-2 et L. 4331-4 du code de la santé publique.

3-2 L'ergothérapeute doit être enregistré auprès de l'ARS (Agence Régionale de Santé) de son département d'exercice.

L'ergothérapeute exerce dans le respect des articles R.4331-1 et suivant du Code de la santé publique et l'annexe 1 de l'arrêté du 5 juillet 2010 qui fixent les actes professionnels à accomplir, en ergothérapie.

2

SYNFEL ERGOLIB Rezo 1901 - Maison des associations - 100 Route de Vienne 69008 LYON

contact@synfel-ergolib.fr



Pour les actes de soin nécessitant une prescription médicale, l'ergothérapeute devra s'assurer de la réclamer à son patient et de l'avoir en archive dans son dossier.

3-3 L'ergothérapeute en exercice libéral doit être inscrit à l'URSSAF (Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales), s'acquitter de toutes les cotisations sociales obligatoires pour les professions indépendantes auprès des caisses d'assurance maladie et de retraite obligatoires, et souscrire une assurance responsabilité civile professionnelle, choisir son statut fiscal d'exercice (BNC, Micro entreprise, Auto-entrepreneur, Réel...).

3-4 L'ergothérapeute en tant que professionnel indépendant doit pouvoir justifier d'un numéro SIRET et SIREN, suite à son enregistrement à l'URSSAF et de fait à l'INSEE, et l'indiquer sur tout document officiel avec son papier entête (dont devis, facture, compte rendu, courrier...).

Article 4 devoir de l'ergothérapeute

4-1 L'ergothérapeute doit s'efforcer de développer la qualité de la profession, de la promouvoir. Il doit s'abstenir d'actions et propos susceptibles de nuire à la réputation de la profession ou visant à déconsidérer cette dernière.

4-2 L'ergothérapeute doit dans la mesure de ses possibilités, aider au développement de sa profession par l'échange de ses connaissances et de son expérience avec ses confrères et les étudiants, et par sa participation aux rencontres professionnelles, comme précisé dans les 8ième et 9ième activités du référentiel d'activités dans l'Annexe 1 de l'arrêté du 5 juillet 2010.

4-3 L'ergothérapeute ne doit en aucun cas adopter une conduite pouvant mener à un conflit d'intérêt qui pourrait se retourner contre la profession. Il doit sauvegarder son indépendance professionnelle et éviter les conduites où il serait confronté à des rapports :

- financiers (commission de la part de fournisseur, vente lucrative de produits de matériels injustifiés, avantage en espèce ou en nature pour un acte thérapeutique),
- de mission ou d'utilisation d'une position sociale, dans le but de favoriser de façon illicite son propre exercice.



4-4 L'ergothérapeute fait uniquement appel à son jugement et à sa neutralité professionnels pour recommander et faire installer des produits et/ou services commerciaux ou des équipements techniques auprès d'un client/patient. Il ne doit demander ni accepter aucune commission de la part d'une société commerciale comme récompense ou paiement pour avoir recommandé un produit ou un service de la société en question.

4-5 L'ergothérapeute, même s'il participe à une recherche clinique en ergothérapie, ne divulgue pas dans les milieux professionnels une nouvelle pratique insuffisamment éprouvée par les instances responsables de l'État sur le plan de la santé publique, sans accompagner sa communication des réserves qui s'imposent. Il ne fait pas une telle divulgation auprès d'un public non professionnel, sans autorisation reconnue sur le territoire français.

4-6 Un ergothérapeute peut exercer une autre activité professionnelle autorisée par l'État Français, pour laquelle il est diplômé et formé, sauf si un tel cumul est incompatible avec l'indépendance, la moralité, la laïcité et la dignité professionnelles, le respect de l'ergothérapie et de la santé publique ou est susceptible de lui permettre de tirer profit de ses actes d'ergothérapie.

4-7 Il est interdit à un ergothérapeute de distribuer à des fins lucratives des traitements, appareils ou produits présentés comme ayant un intérêt pour la santé.

4-8 Sont interdits aux ergothérapeutes :

- tout acte de nature à procurer au patient un avantage matériel injustifié ou illicite
- toute ristourne en argent ou en nature, toute commission à quelque personne que ce soit
- la sollicitation ou l'acceptation d'un avantage en nature ou en espèces sous quelque forme que ce soit, d'une façon directe ou indirecte, pour un acte thérapeutique quelconque.
- toute facturation de devis du coût des actes en ergothérapie, demandé par le patient, dans le respect du code de la santé publique.

4-9 Il est interdit à l'ergothérapeute de dispenser tout acte d'ergothérapie dans des locaux commerciaux et dans tout autre lieu où sont mis en vente des produits ou appareils. L'ergothérapeute peut dans l'intérêt du patient commander des produits et services sans intérêts financiers en contrepartie ou majoration. Il peut en demander le remboursement en cas d'avance financière.

4

SYNFEL ERGOLIB Rezo 1901 - Maison des associations - 100 Route de Vienne 69008 LYON

contact@synfel-ergolib.fr



4-10 L'ergothérapeute veille à l'usage qui est fait de son nom, de sa qualité ou de ses déclarations. Il ne peut pas tolérer que les organismes publics ou privés, où il exerce ou auxquels il prête son concours, utilisent son identité à des fins publicitaires auprès du public professionnel et non professionnel.

4-11 Il est interdit à un ergothérapeute qui remplit un mandat électif ou une fonction administrative d'en user pour accroître sa clientèle.

4-12 Sont interdites la facilité accordée et/ou la complicité avec quiconque se livre à l'exercice illégal de l'ergothérapie, c'est-à-dire sans déclaration et inscription officielle auprès de l'URSSAF et/ou sans diplôme d'Etat enregistré à l'ARS.

Article 5 : obligations auprès des patients

5-1 L'ergothérapeute, au service du patient et de la santé publique, exerce sa mission de soins, réadaptation et/ou conseils dans le respect de la vie humaine, de la personne et de sa dignité. Le respect dû à la personne ne cesse pas de s'imposer après la mort.

5-2 L'ergothérapeute respecte les croyances, religions, cultures et modes de vie du patient. L'ergothérapeute doit écouter, examiner, conseiller, soigner avec la même conscience toutes les personnes quels que soient leur origine, leurs mœurs et leur situation de famille, leur appartenance ou leur non – appartenance, réelle ou supposée, à une ethnie, une nation ou une religion déterminée, leur handicap ou leur état de santé, leur réputation ou les sentiments qu'il peut éprouver à leur égard. L'ergothérapeute respecte la vie privée de ses patients.

5-3 L'ergothérapeute ne doit pas imposer ou influencer un patient par rapport à ses propres croyances, opinions politiques, cultures ou modes de vie, de quelque manière que ce soit.

5-4 Dès lors qu'il a accepté de répondre à une demande, l'ergothérapeute s'engage personnellement à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires, dans des délais raisonnables et en lien avec l'urgence de la situation, pour assurer au patient des actes d'ergothérapie consciencieux, complets, attentifs et fondés sur les données actuelles de la science, selon ses compétences et ses capacités d'exercice, qui lui sont autorisées par son diplôme d'Etat et le référentiel métier.

5-5 L'ergothérapeute formule ses soins avec toute la clarté indispensable en vérifiant la compréhension des informations claires et appropriées sur son état et les soins qui en résultent auprès

5

SYNFEL ERGOLIB Rezo 1901 - Maison des associations - 100 Route de Vienne 69008 LYON

contact@synfel-ergolib.fr



du patient et de son entourage, et s'efforce d'en obtenir la bonne réalisation, dans les limites de ses compétences de métier. Il informe le patient et les personnes ressources en fonction des périodes de la vie et de ses capacités cognitives et intellectuelles. Toutefois, quand le médecin, appréciant en toute conscience, tient pour des raisons légitimes le patient dans l'ignorance d'un diagnostic ou pronostic graves, l'ergothérapeute ne doit pas révéler ces derniers.

5-6 Le consentement de la personne évaluée et/ou soignée est recherché dans tous les cas. Le patient en état d'exprimer sa volonté est libre de refuser les objectifs de rééducation et de réadaptation proposée, l'ergothérapeute respecte ce refus après avoir informé le patient de ses conséquences, et avec l'accord de ce dernier le médecin prescripteur.

5-7 L'ergothérapeute ne peut, sauf pour un motif juste et raisonnable, cesser d'agir pour le compte d'un patient. L'ergothérapeute doit dans ce cas l'en aviser dans un délai raisonnable et s'assurer que cette cessation de service ne sera pas préjudiciable au patient. Il devra notamment l'informer des professionnels de terrain susceptibles de poursuivre les soins.

5-8 Dans les limites fixées par le référentiel métier, l'ergothérapeute est libre de ses actes qui sont ceux qu'il estime les plus appropriés en fonction de l'état de santé et de l'environnement de la personne. Sans négliger son devoir d'accompagnement moral,

- il limite ses actes à ce qui est nécessaire à la qualité, à la sécurité et à l'efficacité des soins dans l'intérêt du patient

- il prend en compte les avantages, les inconvénients et les conséquences des différents choix possibles.

5-9 Le secret professionnel s'impose à l'ergothérapeute. Toute information orale ou écrite concernant les patients est soumise aux règles de confidentialité. L'ergothérapeute veille à ce que les personnes qui l'assistent (étudiants, collaborateurs, associés...) dans son exercice soient instruites de leurs obligations en matière de secret professionnel et s'y conforment.

5-10 L'ergothérapeute respecte et facilite le droit, dont dispose toute personne capable de choisir librement son ergothérapeute.

5-11 Lorsque l'ergothérapeute participe à une action d'information, de conseil, de préconisation auprès d'un public non professionnel, quel qu'en soit le moyen de diffusion, il ne fait état que de données suffisamment confirmées. Il se préoccupe des répercussions possibles de ses propos auprès du public. Il se garde à cette occasion de toute attitude publicitaire, soit personnelle, soit en faveur des

6

SYNFEL ERGOLIB Rezo 1901 - Maison des associations - 100 Route de Vienne 69008 LYON

contact@synfel-ergolib.fr



organismes où il exerce ou auxquels il prête ses services. Il ne nomme pas une cause qui ne soit pas d'intérêt général et en rapport avec l'action pour laquelle il est missionnée.

Article 6 : obligations dans le dossier patient

6-1 L'ergothérapeute tient pour chaque patient un dossier papier et/ou informatisé de préférence, qui lui est personnel. Il se réfère au dossier du patient en ergothérapie conseillé par HAS (Haute Autorité de Santé). Il est confidentiel et comporte les éléments actualisés, nécessaires aux décisions des actes d'intervention. Dans tous les cas, ces documents sont conservés en archive sous la responsabilité de l'ergothérapeute, pendant le temps réglementé par la loi (soit environ 5 ans après la fin des actes).

6-2 L'ergothérapeute transmet ce dossier au médecin prescripteur, avec le consentement éclairé du patient, et si besoin aux autres ergothérapeutes, aux autres médecins et/ou professionnels de santé ou aux personnes soumises au secret professionnel autorisées par la loi ou le règlement, les informations et documents utiles à la réalisation et/ou continuité des actes.

6-3 L'ergothérapeute est vigilant à sa correspondance professionnelle (postale et/ou électronique) et à ce qu'aucune atteinte ne soit portée par son entourage professionnel et personnel au secret de son exercice.

6-4 L'ergothérapeute protège contre toute indiscretion, et quelques soient les supports (papier ou informatique), les documents professionnels, concernant les personnes pour lesquelles il a effectué des actes.

6-5 L'ergothérapeute qui cite des cas pratiques pour illustrer un enseignement, ou des publications scientifiques doit veiller à ce que l'identification (du nom, des coordonnées, par photo ou vidéo...) des personnes ne soit pas possible, ou leur demander un accord écrit.



Article 7 : obligations auprès de collègues et autres professions

7-1 Les ergothérapeutes entretiennent entre eux des rapports d'entente cordiale.

7-2 Il est interdit à un ergothérapeute de porter des propos diffamatoires sur un collègue et sur sa pratique professionnelle. Il est interdit de s'attribuer abusivement en son nom propre, notamment dans une publication ou une intervention orale, le mérite de tout travail de recherche, de diffusion sur la pratique ainsi que de plagier, y compris dans le cadre d'une formation initiale et continue. Le collègue doit alors être cité explicitement dans les sources, auxquelles l'ergothérapeute s'est référé.

7-3 Tout détournement de clientèle est interdit. L'ergothérapeute respecte le libre choix du patient qui désire s'adresser à un autre ergothérapeute.

7-4 L'ergothérapeute consulté par un patient soigné par un de ses collègues, avec l'accord du patient, informe son collègue ayant commencé la prise en charge et lui fait part de la poursuite des actes.

7-5 Il informe les professionnels de santé ou autre intervenant auprès du patient pour que la coordination interprofessionnelle soit facilitée. En cas de refus du patient, il informe celui-ci des conséquences que peut entraîner son refus.

7-6 L'ergothérapeute doit :

– proposer au patient la consultation d'un collègue ou autre professionnel de santé compétent dès que la situation l'exige, en l'informant sur ses intérêts.

– accepter la consultation qui est demandée par le patient ou son entourage, auprès d'un autre professionnel ergothérapeute. Il respecte le choix du patient, sauf objection sérieuse, et l'adresse ou fait appel à un collègue. Le collègue consulté informe par écrit l'ergothérapeute traitant de son évaluation, ses conclusions et éventuelles préconisations, en ayant demandé auparavant le consentement du patient.

7-7 L'entente à caractère de compérage entre ergothérapeutes ou entre ergothérapeute et autre professionnel de santé ou toute autre personne est interdite.

8

SYNFEL ERGOLIB Rezo 1901 - Maison des associations - 100 Route de Vienne 69008 LYON

contact@synfel-ergolib.fr



Article 8 : obligations dans les actes d'expertise judiciaire

8-1 Nul ne peut être à la fois ergothérapeute expert ou saphiteur et ergothérapeute traitant d'un même patient.

8-2 L'ergothérapeute ne doit pas accepter une mission d'expertise dans laquelle sont en jeu ses propres intérêts, ceux d'un de ses patients, d'un de ses proches, d'un de ses amis ou d'un groupement qui fait habituellement appel à ses services.

8-3 L'ergothérapeute doit respecter le cadre de la pratique de l'expertise judiciaire, définie actuellement.

Article 9 : possibilités de lieu d'exercice

9-1 L'ergothérapeute peut exercer dans tous lieux disposant de moyens techniques suffisants en rapport avec la nature des actes qu'il pratique et assurant le respect du secret professionnel du patient, sous réserve d'obtenir tout accord d'exercice auprès des responsables de ces lieux.

9-2 L'ergothérapeute ne doit pas exercer sa profession dans des conditions qui puissent compromettre la qualité de ses actes ou la sécurité des personnes prises en charge. Il exerce dans le respect des conditions légales d'installation.

Article 10 : modes d'exercice

10-1 L'ergothérapie, étant une profession paramédicale de santé régie par le code de la santé publique, ne doit pas être pratiquée comme un commerce.

L'ergothérapeute s'engage à limiter sa publicité. En particulier, les vitrines doivent être occultées et ne porter par l'intermédiaire d'une plaque professionnelle aucune mention autre que :

- le nom des praticiens, leur profession, leurs diplômes et titres, leurs coordonnées.

9

SYNFEL ERGOLIB Rezo 1901 - Maison des associations - 100 Route de Vienne 69008 LYON

contact@synfel-ergolib.fr



Il peut mentionner toutes les informations susceptibles d'aider le public à faire un choix éclairé et à favoriser l'accès à des services utiles et nécessaires. Il ne peut faire ou permettre que soit faite, par quelques moyens que ce soit, de la publicité fautive, incomplète, trompeuse ou susceptible de l'être. Il doit dans sa publicité, éviter toutes les méthodes et attitudes susceptibles de donner à sa profession un caractère de lucre et de commerce ni d'en utiliser des procédés publicitaires susceptibles de dénigrer ou dévaloriser quiconque y compris un autre professionnel.

10-2 L'exercice de l'ergothérapie en exercice libéral est personnel, en tant que professionnel indépendant, gérant sa propre activité.

10-3 Dans le cadre d'un cabinet regroupant plusieurs professionnels, chaque ergothérapeute est responsable de son activité professionnelle, sa gestion, ses décisions, ses actes et ses préconisations, en lien avec le référentiel métier. Un contrat ou un accord précis détermine les conditions d'exercice en commun au sein du cabinet et le partage des locaux.

Un renseignement clair est donné au patient sur la composition du cabinet et les conditions d'accueil des différents praticiens.

10-4 L'ergothérapeute disposant d'un lieu physique pour son exercice professionnel, doit s'assurer d'avoir une installation convenable et accessible à tout public, de locaux adéquats permettant le respect du secret professionnel, de l'hygiène, de la sécurité et de moyens techniques suffisants en rapport avec la nature des actes qu'il pratique.

Au domicile du patient l'ergothérapeute doit, dans la limite du possible, disposer de moyens techniques suffisants pour ses actes professionnels. Dans le cas contraire, il propose au patient de poursuivre ses soins en cabinet ou dans une structure adaptée.

10-5 L'ergothérapeute est autorisé à mentionner sur ses documents professionnels les indications suivantes :

1 ° Ses nom, prénoms, adresse professionnelle, numéros de téléphone, de télécopie, son adresse de messagerie internet, l'éventuelle adresse de son site internet, les jours et heures de consultation ;

2 ° son numéro SIRET, d'enregistrement à l'URSSAF

3 ° Si l'ergothérapeute exerce en association, collaboration ou en société, les noms des ergothérapeutes associés, collaborateurs

4 ° Ses diplômes, titres, grades et fonctions.

10

SYNFEL ERGOLIB Rezo 1901 - Maison des associations - 100 Route de Vienne 69008 LYON

contact@synfel-ergolib.fr



5 ° La mention de l'adhésion à une association de gestion agréée (AGA), et « l'acceptation des chèques comme moyen de règlement.

6 ° la participation et adhésion à une association professionnelle telle que l'ANFE (Association Nationale Française des Ergothérapeutes) et/ou au Synfel Ergolib (Syndicat National Français des Ergothérapeutes Libéraux)

10-6 Les seules indications qu'un ergothérapeute est autorisé à faire figurer dans les annuaires à usage du public, dans la rubrique : << ergothérapeute >>, quel qu'en soit le support, sont :

1 ° Ses nom, prénoms, adresse professionnelle, numéros de téléphone et de télécopie, adresse de messagerie internet, l'adresse de son site internet, jours et heures de consultation ;

2 ° La qualification, les titres reconnus conformément au règlement de qualification, les titres et les diplômes d'études complémentaires.

Dans le cadre de l'activité paramédicale, toute autre insertion dans un annuaire est considérée comme une publicité et par conséquent interdite.

10-7 L'ergothérapeute peut diffuser son installation dans le journal officiel et dans les journaux locaux, avec les minimums d'information autorisées par la loi.

10-8 Les seules indications qu'un ergothérapeute est autorisé à faire figurer sur une plaque à l'entrée de son lieu d'exercice sont :

– ses noms, prénoms, adresse professionnelle, numéros de téléphone et de télécopie, adresse de messagerie internet, jours et heures de consultation ;

– la qualification, les titres reconnus conformément au règlement de qualification, les titres et les diplômes d'études complémentaires

Cette plaque sera de taille et avec un souci de discrétion, conformément à l'usage de la profession.

10-9 Dans les cabinets regroupant plusieurs ergothérapeutes exerçant en commun, en exercice libéral, quel qu'en soit le statut juridique, l'exercice de l'ergothérapie doit rester propre à chacun. Chaque praticien garde son indépendance professionnelle, sans lien de subordination. Le libre choix de l'ergothérapeute par le patient doit être respecté.

L'ergothérapeute peut utiliser des documents à en-tête commun de l'association dont il est membre mais le signataire doit être identifiable et son adresse mentionnée.

11

SYNFEL ERGOLIB Rezo 1901 - Maison des associations - 100 Route de Vienne 69008 LYON

contact@synfel-ergolib.fr

10-10 Le fait pour l'ergothérapeute d'être lié dans son exercice professionnel par un contrat ou un statut à une administration, une collectivité ou tout autre organisme public ou privé n'enlève rien à ses devoirs professionnels et en particulier à ses obligations concernant le secret professionnel et l'indépendance de ses décisions.

Article 11 : fixation et paiement des honoraires

11-1 Les honoraires de l'ergothérapeute sont déterminés avec tact et mesure, par le praticien lui-même.

11-2 Les honoraires ne peuvent être réclamés qu'à l'occasion d'actes réellement effectués. Tout acompte ne peut être réclamé qu'avec accord du patient et signature du devis.

11-3 L'ergothérapeute répond à toute demande d'information préalable et d'explications sur ses honoraires ou le coût d'un acte. Il informe, dans la mesure du possible, le patient du montant d'honoraires à prévoir et le cas échéant établit des devis de ses actes, qu'il propose à signature au patient, avec bon pour accord. Il établit une facture en lien avec les actes effectués. L'ergothérapeute doit informer son client des honoraires qu'il entend demander préalablement à sa première intervention.

11-4 Conformément à l'article R. 1111-21 du Code de la santé publique, l'ergothérapeute s'engage à afficher de manière visible et lisible, dans la salle d'attente du cabinet ou, à défaut, dans son lieu d'exercice, les tarifs des honoraires de ses actes (séance de rééducation, évaluation, au cabinet, au domicile...) et au moins cinq des prestations les plus couramment pratiquées.

11-5 Selon sa situation conventionnelle, il s'engage également à afficher, dans les mêmes conditions matérielles, les phrases suivantes :

Pour les professionnels de santé d'exercice libéral dont les rapports avec l'assurance maladie ne sont pas régis par une convention :

"Votre professionnel de santé fixe librement le montant de ses honoraires dans le respect du tact et de la mesure. Ils ne font pas l'objet d'un remboursement par l'assurance maladie".

11-6 Pour la constitution du devis et de la facture, l'ergothérapeute doit tenir compte de la prescription médicale, pour les actes de soins.

12



11-7 Le devis est écrit. Il doit préciser la durée de validité qui est de 6 mois. Un exemplaire doit être conservé par le client. Un autre exemplaire, signé par le client, certifiant son adhésion au projet d'intervention qui lui est proposé, est conservé par l'ergothérapeute avec le dossier de son client.

11-8 L'ergothérapeute doit fournir à ses clients toutes les explications nécessaires à la compréhension du devis, de sa note d'honoraires, et des modalités de paiement.

11-9 L'ergothérapeute doit respecter des honoraires justifiés par les circonstances et proportionnés aux services rendus.

11-10 L'ergothérapeute ne peut exiger d'avance le paiement de séances non dispensées. Il peut cependant demander un acompte pour des prestations techniques ou pour du travail indirect, tel que la rédaction de compte-rendu, dans le cadre d'un forfait d'acte.

11-11 L'ergothérapeute doit informer son patient, s'il en fait la demande, des possibilités d'aide au financement de ses interventions. Il s'engage à s'informer à ce sujet, à favoriser et à suivre l'évolution de telles possibilités. Il soutient son patient dans ses démarches et lui apporte l'ensemble des éléments nécessaires qu'il est en mesure de fournir. Dans le cadre de ces démarches, l'ergothérapeute veille au respect du secret professionnel.

Article 12 : invalidité ou inapplicabilité de l'un quelconque des articles de la présente charte

La nullité ou l'inapplicabilité de l'un quelconque des articles de la présente charte n'emportera pas nullité des autres articles qui conserveront toute leur force et leur portée.

Cependant, le Syndicat pourra, convenir de remplacer les articles invalidés.

Annexe IV : Questionnaire de l'enquête exploratoire

Questions Réponses 30

Quel est votre parcours professionnel (expériences, ancienneté, installation, ...) ? *

Réponse longue

Comment s'organise votre activité libérale (collaboration, temps plein ou partiel, lieu d'intervention et population suivie, ...) ? *

Réponse longue

Quelles sont selon vous les spécificités de la pratique libérale ? Quels en sont les avantages et les difficultés ? *

Réponse longue

Pour votre part, rencontrez-vous des problématiques particulières liées à votre pratique libérale ? *

Réponse longue

Quelles sont les valeurs professionnelles et éthiques qui sont primordiales selon vous pour la pratique de l'ergo en libéral et comment vous conciliez ces valeurs avec votre pratique quotidienne ? *

Réponse longue

Quels sujets/questionnements devraient être plus développés selon vous concernant l'ergothérapie en libéral ? *

Réponse longue

Avez-vous des remarques à apporter sur la pratique libérale en général ?

Réponse longue

Si vous le désirez, vous pouvez me laisser votre mail afin que je puisse vous recontacter pour d'autres questions !

Réponse longue

Annexe V : Avis du comité éthique



Clermont-Ferrand, le 12 avril 2021

Mme Léa PATOUX
Institut Universitaire de Formation en
Ergothérapie (IUFE)
Université Clermont Auvergne

Nos Réf. : IRB00011540-2021-24

Madame,

Vous nous avez sollicités à propos d'un projet intitulé :

**« Relation à l'éthique : point de vue des ergothérapeutes libéraux.
Quelle relation entretient l'ergothérapie en libéral avec l'éthique ? »**

Vous nous avez précisé que ce travail porte sur le fait « qu'une réflexion éthique de qualité de la part des ergothérapeutes libéraux est nécessaire pour travailler dans de bonnes conditions et favoriser un bon accompagnement. Pour permettre cette réflexion, des éléments existent mais aucune étude ne s'est intéressée à la connaissance de ces dispositifs ainsi que sur leur utilisation de la part des ergothérapeutes en libéral. ».

Cette étude ne soulève pas de problème éthique particulier et ne relève pas du domaine d'application de la réglementation régissant les recherches impliquant la personne humaine, au sens de l'Article L.1121-1-1 et l'Article R.1121-1 du code de la santé publique.

Nous attirons néanmoins votre attention sur le fait que, dans ce contexte, du fait de l'enregistrement des différentes données et informations, il vous appartient de vous renseigner auprès du Délégué à la Protection des Données de l'UCA (dpd@uca.fr) sur les obligations liées aux déclarations auprès de la CNIL.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Sophie Monceau
Pour la Directrice du Comité d'Éthique de
la Recherche IRB-UCA
p/o Anne FOGLI

Comité d'Éthique de la Recherche IRB-UCA
49 Boulevard François Mitterrand - CS 60032 - 63 001 Clermont-Ferrand
Contact : irb@uca.fr

Annexe VI : Questionnaire à destination des ergothérapeutes libéraux

MÉMOIRE DE FIN D'ÉTUDE - ERGOTHÉRAPIE EN LIBÉRAL

Page 1 / 12

Ce questionnaire a été créé afin de répondre à une question de recherche dans le cadre de mon mémoire de fin d'étude.

Le but est d'évaluer le point de vue des ergothérapeutes exerçant en libéral au sujet de l'éthique.



Page 2 / 12

1) Depuis combien d'années êtes-vous diplômé ?

Sélectionnez ou commencez à saisir



2) Depuis quand exercez-vous en libéral ?

- de 1 an

entre 1 et 3 ans

entre 3 et 10 ans

+ de 10 ans

3) Vous exercez :

Exclusivement en libéral

Activité mixte (libéral / salariat)

Page 3 / 12

4) Comment définiriez-vous l'éthique en lien avec votre pratique professionnelle ?

Saisissez votre texte ici

5) Pouvez-vous citer des principes éthiques ?

Saisissez votre texte ici

Page 4 / 12

6) Au cours de votre formation au Diplôme d'Etat d'ergothérapie, avez-vous bénéficié de cours (formation) sur l'éthique ?

Oui

Non

7) Quels thèmes/sujets ont été abordés ?

Le respect de l'Autonomie

La Bienfaisance

La Non-Malveillance

La Justice

La Confidentialité

La Bioéthique

Les Droits de la personne

Le Consentement éclairé

La Dignité

Autre(s)

8) Si autre(s), précisez :

Saisissez votre texte ici

9) La formation destinée à l'éthique vous semble-t-elle suffisante pour votre pratique professionnelle ?

Oui

Non

Ne se prononce pas

Page 7 / 12

10) Selon-vous, l'utilisation d'une réflexion éthique dans votre pratique est elle :

Très importante

Importante

Peu importante

Pas importante

11) Précisez pourquoi :

Saisissez votre texte ici

12) Lors d'un questionnement dans votre pratique, vous devez prendre des décisions, utilisez-vous une réflexion éthique ?

- Oui
- Non
- Ne se prononce pas

Des chartes, des codes, des comités éthiques et autres éléments existent pour faciliter et aider les professionnels à adopter/tenir compte des principes d'éthiques dans leurs pratiques.

13) Connaissez-vous ces éléments/outils/dispositifs qui permettent de faire le lien entre votre pratique et l'éthique ?

- Oui
- Non

14) Pouvez-vous en citer ?

Saisissez votre texte ici

15) Est-ce que ces éléments vous sont utiles en pratique ?

Oui

Non

Ne se prononce pas

16) Précisez (pourquoi et dans quelles situations ?) :

Saisissez votre texte ici

17) Succinctement, pouvez-vous présenter un exemple de situation en lien avec l'éthique ?

Saisissez votre texte ici

Annexe VII : Résultats aux questions qualitatives du questionnaire

○ Définition de l'éthique

Comment définiriez-vous l'éthique en lien avec votre pratique professionnelle ?

Réponses	Date de la réponse
Question trop vague...	08/02/21
relation à l'autre et apport théorique , engagement	08/02/21
Quelle est votre définition de l'éthique qui n'apparaît pas dans votre préambule. Est-ce question de l'éthique ou de la déontologie ?	08/02/21
les principes moraux de notre pratique	08/02/21
L'éthique est le fait d'exercer sa profession dans le respect des droits, devoirs et des convenances de chaque patient accompagné.	08/02/21
Ce sont des valeurs qui permettent de clarifier notre position par rapport à une situation.	08/02/21
Ce sont les valeurs fondamentales qui sous-tendent mon activité	08/02/21
Respect du choix et valeurs du patient et sa famille. Établir un cadre d'intervention partagé. Valeurs Éthique propres à la profession d'ergothérapeute.	08/02/21
Pour moi l'éthique est de considérer chaque patient de manière unique, de prendre en considération ses besoins, ses difficultés mais aussi de ne faire aucune différence dans le soin apporté.	08/02/21
Je ne suis pas en mesure de définir l'éthique par écrit. Je pense avoir le concept mais pas possible de le retranscrire par écrit	08/02/21
pratique ayant pour objectif l'autonomie maximale des patients tout en respectant ses besoins, ses croyances et ses projets	08/02/21
respecter les valeurs de notre métier	08/02/21
Pour moi l'éthique dans ma pratique professionnelle c'est le respect de la personne et de ces valeurs.	08/02/21
Indispensable, l'éthique est là pour définir des règles professionnelles qui nous permettent d'accompagner les personnes dans le respect des règles.	08/02/21
je ne sais pas.	08/02/21
respect du patient et de la demande	08/02/21
Être à l'écoute de l'être humain, tenir compte de ses particularités et créer la relation qui permettra le soin. Être dans la vérité avec le patient	08/02/21
Accompagner le patient en faisant preuve de bienveillance et respect de ses valeurs. Instaurer un cadre thérapeutique valorisant et favorisant l'autonomie et l'indépendance du patient.	09/02/21
respect de la personne, de sa culture, de ses valeurs, de son identité	10/02/21
protection, bien être, respect	10/02/21
Assez difficile à définir. Je dirais que l'éthique est le respect de mon intégrité et de celle des autres (des patients, de leur entourage et de mes collègues notamment). Il y a des comités éthiques dans beaucoup d'établissements et un comité national éthique qui cherchent à répondre à ce sujet, car la limite entre ce qui est éthique et ne l'est pas est parfois fine et les points de vue peuvent diverger.	11/02/21
Par des exemples et des principes: prendre en compte la disponibilité du patient, s'il est disposé à travailler ou pas, ne pas le forcer, respecter ses avis, ses besoins. Y être attentive. L'informer évidemment.	11/02/21
la question est vague, il m'est difficile d'y répondre sans orientation ou proposition. L'éthique est primordiale quand on est professionnel de santé. Peut importe le libéral ou le salariat.	11/02/21
L'éthique dans notre profession permet d'intervenir auprès des personnes (enfants, adultes...) tout en respectant leurs principes, leurs capacités, leurs valeurs tout en conciliant notre pratique. Transmettre nos savoirs, compétences au besoin des patients en fonction de leur besoin identifiés et leurs centres d'intérêts. Cela permet de définir un cadre à l'accompagnement en respectant les valeurs, droits des 2 parties : du thérapeute et du patient.	11/02/21

Réponses	Date de la réponse
Exercer sa profession en son âme et conscience dans le respect de la législation et des droits des patients	11/02/21
principes moraux ou valeurs professionnelles qui orientent et motivent nos actions auprès des personnes qui font appel à nos services	11/02/21
Bonne question ! Elle mérite réflexion et mise à jour des connaissances sur le sujet. Je ne sais pas répondre dans l'immédiat	11/02/21
Très honnêtement, j'aurais du mal à la définir. Cela m'évoque le respect de personne, de sa volonté, l'égalité entre tous, la confidentialité des données et des échanges.	12/02/21
L'éthique est un des principes de base de la pratique en libéral. Elle permet de faire avancer la profession. si l'éthique n'est pas respecté par un ergothérapeute, la profession en entier est discréditée.	12/02/21
c'est l'action auprès des personnes en les plaçant au centre de l'accompagnement et en étant respectueuse de valeurs comme :	16/02/21
Essentiel	22/02/21
je dirais que l'éthique sont les règles de bonnes conduites à suivre dans le cadre professionnel	22/02/21
Le respect et la bienveillance envers les patients tout en faisant notre maximum pour leur prise en charge	22/02/21
une pratique professionnelle éthique est pour moi une pratique réfléchie et respectueuse envers les souhaits du client	22/02/21
Je dirais l'ensemble des principes et valeurs qui dicte notre façon d'être et de faire avec les autres.	22/02/21
Considérer en priorité le bien être du bénéficiaire Ne pas nuire Garfer	25/02/21
Respect et bienveillance	25/02/21
je ne sais pas définir	27/02/21
Ensemble de règles morales régissant la pratique professionnelle où le respect du patient est supérieur à tout autre considération.	27/02/21
Je dirais que ce sont les codes moraux que je m'applique pour exercer mon travail. Honnêtement, je crois que j'ai du mal à distinguer ce mot de la déontologie...	28/02/21
respecter des règles, cadres, valeurs répondant à des exigences de soins, d'écoute, compréhension, secret, discrétion, limites tant pour le patient que pour le soignant	01/03/21
je réalise ma pratique professionnelle en corrélation de mes croyances propres mais sans jugement envers les façons de faire des patients que je reçois	02/03/21
Principe de l'autonomie	03/03/21
??	07/03/21

○ Principes éthiques

Pouvez-vous citer des principes éthiques ?

Réponses	Date de la réponse
Respect	08/02/21
respect, autonomie, bien faire	08/02/21
Elaboration d'un choix dans une situation qui questionne la morale.	08/02/21
Respect, bienfaisance, libre choix, la justice	08/02/21
Respect des droits, respect des devoirs, respect des souhaits, des besoins des patients	08/02/21
Respect, égalité, vision globale	08/02/21
Honnêteté vis à vis des clients et des familles (sur mon regard sur la situation, sur les limites de mon intervention), toujours travailler en bonne intelligence avec les partenaires, refuser toute forme de rivalité avec les autres intervenants ou les autres approches, toujours proposer des créneaux qui respectent au mieux les habitudes de vie du client ou de sa famille, respecter la personne dans son individualité, dans ses choix, ses refus.	08/02/21
Secret professionnel, non discrimination, permettre à la personne de faire des choix pour elle même	08/02/21
Équité, bienveillance, écoute active	08/02/21
non	08/02/21
Respect, confidentialité, écoute, empathie, conseils	08/02/21
respect, bienveillance, non jugement, égalité pour tous	08/02/21
bienveillance - pas de jugement - équité	08/02/21
respect	08/02/21
Écoute Vérité Relation Reconnaissance	08/02/21
Bienveillance et respect	09/02/21
respect, non jugement	10/02/21
Apporter de l'aide adapter à l'environnement du patient pour une autonomie dans le quotidien	10/02/21
Je ne connais pas bien le sujet, mais il doit y avoir la bienveillance, le "laisser faire l'autre", respecter son intégrité (corps et esprit/choix) et le faire de la manière qui nous semble la plus juste, équitable.	11/02/21
L'autonomie. une intervention centrée sur le patient, ses envies, ses besoins. Le consentement. la bienveillance. La non-maltraitance.	11/02/21
Respect du secret professionnel, empathie, ponctualité sur les suivis, les bilans, bilans d'évolutions....	11/02/21
normes, limites, devoirs	11/02/21
Respect, légal, propre à chacun	11/02/21
le respect de l'individu, le consentement éclairé, la confidentialité, la promotion du bien-être de la personne en respectant ses valeurs, ses croyances et son identité	11/02/21
non	11/02/21
- respect de la volonté de la personne - le secret professionnel - l'égalité de traitement entre tous	12/02/21
intégrité, impartialité, respect, compétence, loyauté, transparence, confidentialité	12/02/21
le non jugement, le secret de ce qui m'est confié, la mise en place de toutes les stratégies en ma possession pour que la personne retrouve un équilibre occupationnel.	16/02/21
Bienveillance, empathie, secret professionnel, consentement éclairé, écoute, patient au centre de sa rééducation, respect des croyances et choix des patients	22/02/21

Réponses	Date de la réponse
- secret professionnel - accès aux soins pour tous - droit d'accès au patient pour consulter son dossier médical/paramédical	22/02/21
bienveillance, secret professionnel, respect,	22/02/21
respect de la fatigabilité, considération des valeurs culturelles, acceptation des choix des clients..	22/02/21
L'honnêteté, le respect des croyances et valeurs, le respect	22/02/21
Non	25/02/21
non, je n'en connais pas	27/02/21
-Donner le libre choix au patient du revendeur de matériel médical, de l'ortho prothésiste... -respecter la confidentialité. -Prendre en compte le cheminement du patient, et le temps nécessaire à celui-ci.	27/02/21
Rester neutre,	28/02/21
demander le consentement, ne pas partager des données personnelles sur le patient, informer mais ne pas influencer les choix du patient, respecter les valeurs de la personnes (alimentaires, religieuses..)	01/03/21
égalité, intégrité	02/03/21
Autonomie, bienfaisance, justice et non malfaisance	03/03/21
Non	07/03/21

○ Importance d'utiliser une réflexion éthique

Précisez pourquoi :

Réponses	Date de la réponse
Importante oui mais les cours sont rarement utiles au vu des situations. Le plus importante reste la réflexion personnelle ou si besoin, prendre des conseils auprès des associations qui nous entourent.	08/02/21
par respect des personnes, connaître nos droits, nos devoirs et ceux des autres,	08/02/21
Peu de situations d'éthiques rencontrées. Il y a plus de situation concernant la déontologie.	08/02/21
Pour exercer de manière juste et respectueuse	08/02/21
Nous avons souvent la tête dans le guidon et pouvons ainsi perdre les grands principes d'éthiques qui nous permettent d'encadrer sereinement notre pratique professionnelle.	08/02/21
L'éthique permet un accompagnement vers une réflexion commune avec une vision globale. Cela permet une reconnaissance par tous.	08/02/21
Les valeurs sont importantes, ce sont elles qui me définissent en tant que professionnelle de santé et qui me distinguent des autres. Certains choix relèvent d'une question éthique et lorsque c'est le cas, je recherche toujours une réflexion à plusieurs personnes. Les réunions entre partenaires et avec les familles ou les clients permettent de faire des choix éclairés. L'ouverture d'esprit et le respect des différents points de vue sont indispensables à ma pratique.	08/02/21
C'est la base du contrat thérapeutique qui sort le patient comme objet de soin pour lui permettre d'être acteur de sa santé. Les objectifs thérapeutiques sont établis et priorisés avec le patient et non pour lui.	08/02/21
Lorsque nous travaillons avec des êtres humains une réflexion éthique me semble indispensable afin de rester toujours au plus juste et en adéquation avec ses propres valeurs.	08/02/21
J'imagine que cela peut être un garde barrière à des pratiques controversées, garant d'un maintien de soins de qualité et de protection pour les patients et pour notre profession	08/02/21
Même si je n'ai pas eu de cours précisément sur l'éthique, la formation donnée lors des études et par l'expérience induisent une éthique professionnelle permettant une pratique honnête de l'ergothérapie visant à laisser le patient au centre de l'accompagnement et de ses décisions	08/02/21
c'est ce qui gère notre pratique, pour moi je dois toujours y veiller pour avoir un bon accompagnement	08/02/21
aucun pare-feu à ma pratique en libéral car très isolée et les prescripteurs sont peu présents	08/02/21
répondre à des questions sur ce qu'on peut ou pas faire, quand dire non, limites	08/02/21
L'éthique garantie le respect de tout être humain à être regardé comme tel	08/02/21
Dans un métier comme celui d'ergothérapeute, nous pouvons nous retrouver dans des situations complexes (notamment en cas de parents séparés), il aurait été important que nous soyons formés pour savoir comment nous devrions réagir en cas de conflit entre des parents, pour toujours accompagner au mieux l'enfant.	09/02/21
pour avoir une démarche centrée sur la personne et ses occupations	10/02/21
le respect est primordial envers le patient (client)	10/02/21
Honnêtement, j'ai fini mes études il y a 11 ans, peut-être que j'ai eu des cours sur l'éthique, mais je ne suis pas sûre du tout, donc j'ai mis "non". C'est très important de s'interroger sur l'éthique parce qu'elle va définir notre manière de travailler. Elle va être le garant de la bientraitance envers les patients et le personnel soignant. Si nous arrivons à avoir une éthique commune la plus juste, a priori, nous devrions être de meilleurs professionnels d'un point de vue du "prendre soin".	11/02/21
Pour rester pleinement soignant, pour éviter le renoncement au soin de la part des patients. En tant que patiente, je vois tellement de non respect de l'éthique que je travaille beaucoup à être éthique dans ma pratique.	11/02/21
juste car on est dans le soin	11/02/21

Réponses	Date de la réponse
Cela permet de définir l'axe de l'accompagnement. De ne pas porter atteinte à autrui ou franchir des limites. Il est important afin de définir également sa pratique.	11/02/21
Respect des droits de la personne	11/02/21
elle est à la base de notre intervention auprès des personnes, elle est inhérente à notre activité donc on estime qu'elle est inscrite en nous mais elle devrait être questionnée régulièrement et accompagnée, surtout dans une pratique en libéral	11/02/21
si c'est ma définition est bonne ^^, oui je m'assure du respect de la personne et de ses droits. Par exemple, faire en sorte que le PAP soit bien compris et mis en place par les professeurs.	12/02/21
Respect de la clientèle, crédibilité de la profession	12/02/21
pour régler la pratique et le respect des patients	16/02/21
Pour respecter le patient et faire correctement notre travail	22/02/21
En libéral, nous sommes parfois livrés à nous même et malheureusement dans certaines situations une réflexion éthique pourrait permettre de solutionner certains problèmes	22/02/21
nous prenons en charge des personnes et leur famille parfois dans des situations délicates, en libéral nous sommes seuls avec le patient et devons également gérer l'aspect financier et cela n'est pas toujours facile	22/02/21
Avoir un accompagnement cohérent, efficace et en confiance avec le client	22/02/21
Pour rester bienveillant, et pour maintenir une juste distance	22/02/21
C'est moral	25/02/21
je n'ai pas de connaissance sur cette notion mais j'imagine que j'en applique sans le savoir ou tout du moins je l'espère	27/02/21
Pour que l'intérêt du patient soit le moteur premier de toute action.	27/02/21
Ne sachant pas trop quoi mettre derrière	28/02/21
La rigueur du soin et du respect de l'autre est primordial pour rester dans une posture professionnelle. Dans la pratique du soin, mais encore plus en libéral, le fait de travailler seul augmente les risques de dérapages. Par ailleurs, il y a de gros risques en pénal, d'être confronté à des personnes malades, malveillantes, proche de la paranoïa qui attaquent en justice facilement	01/03/21
si j'agis avec éthique je ne porte pas de jugements je reste professionnelle mais en même temps je suis fidèle à mes valeurs ce qui m'aide à apporter le meilleur pour la prise en charge de mes patients	02/03/21
Afin de travailler sur des bases solides et avec un respect de la personne autre que dans un centre.	03/03/21
Le respect de la personne	07/03/21

- Moyens existants, permettant de faire le lien entre la pratique d'ergothérapeute en libéral et l'éthique

Pouvez-vous en citer ?

Réponses	Date de la réponse
non	08/02/21
Droit du patient	11/02/21
règles professionnelles en ergothérapie (ANFE), Charte des ergothérapeutes libéraux (syntel ergo-lib)	12/02/21
Comité d'éthique et d'exercice	25/02/21
1 des 4 principes est étudié	03/03/21

- Utilisation des moyens en pratique

Précisez (pourquoi et dans quelles situations ?) :

Réponses	Date de la réponse
je suis seule	08/02/21
Y faire référence quand des questions de liberté sont mis en jeu	11/02/21
Interventions avec les clients, relation avec les autres ergo en libéral, info à mettre et ne pas mettre dans un site internet, publicité	12/02/21
Lors d'une prise en soins difficile avec un enfant par exemple, si ce dernier n'est pas impliqué à sa juste valeur dans son accompagnement ergothérapeutique, il est important de se rappeler de ces principes éthiques pour revoir le but de cette dernière avec lui et ses parents > autonomie ++	03/03/21

o Situations éthiques vécues

Succinctement, pouvez-vous présenter un exemple de situation en lien avec l'éthique ?

Réponses	Date de la réponse
...	08/02/21
le refus de soin	08/02/21
Signalement ou non d'un enfant évoquant un situation d'inceste.	08/02/21
Exemple d'un patient chez qui sa fille veut que je t'intervienne pour sécuriser le logement, mais ce patient refuse ma venue (ce dernier présente des fonctions cognitives préservées).	08/02/21
Mise en place d'une aide technique/humaine	08/02/21
Prothésisation ou non d'un enfant porteur d'une agénésie de l'avant-bras sachant que dans la littérature les adultes agénésiques du mb sup ne présentent pas de difficultés fonctionnelles. La prothèse a donc plus une visée esthétique. Est-ce à la société de changer son regard sur les personnes porteuses d'agénésie pour qu'elles s'insèrent plus facilement et qu'elles profitent des compensations fonctionnelles qui se mettent naturellement en place dès la naissance ou bien la société n'y est pas prête et il est préférable d'appareiller pour que la socialisation ne soit pas une source de souffrance ?	08/02/21
Une association m'a demandé de diviser le prix de mes séances par 2 car cela revenait cher à certaines familles. J'ai refusé, car bien que je comprenne la situation de ces familles je dois aussi tenir compte que pour les autres ce n'est pas non facile... La tarification doit être la même pour tout le monde quelque soit le patient.	08/02/21
non	08/02/21
Dans le cadre de l'accompagnement de personnes d'une autre culture, il est nécessaire de se situer d'un point de vue des moeurs et des des habitudes de la personne afin de proposer un accompagnement le plus pertinent possible et laisser de côté nos croyances et référentiels propres	08/02/21
Difficile à dire, pour moi elle sous-tend toujours ma pratique ...	08/02/21
modification des préconisations incluses dans le bilan à la demande de la famille	08/02/21
quand les parents ne sont pas d'accords, quand on est pas d'accord avec un autre professionnel	08/02/21
Adapter ma pratique de soin à l'état dans lequel la personne est au moment de la séance, quand un enfant est fatigué, triste, je suis plus à son écoute et mes propositions d'activités sont différentes	08/02/21
Des parents séparés me rapportent des faits totalement différents au sujet de leur enfant (pour l'un l'enfant est autonome, pour l'autre il n'est pas du tout). La situation devient très compliquée lorsque les deux s'accusent de mentir. La relation thérapeutique de confiance n'étant pas mise en place, je pose, par écrit, les objectifs en ergothérapie concernant leur enfant, je leur informe que leurs différends ne me concernent pas, et que je réaliserai le suivi uniquement si les deux parents sont en accord avec les objectifs et s'ils comprennent bien que l'important est uniquement leur enfant.	09/02/21
x	10/02/21
je suis presque sûre d'un diagnostique, mais je ne vais pas le communiquer à la famille	10/02/21

Réponses	Date de la réponse
<p>En tant qu'ergo, il y a plein de moments où on se pose la question (même si on ne la pose pas forcément en se disant "c'est éthique ou pas ?") Quand on travaille la toilette avec une personne et qu'elle a une religion qui fait qu'être nue devant nous est très compliqué pour elle. Est-ce qu'on la laisse sans cette rééducation qui va être pourtant essentielle pour elle ou est-ce qu'on va au-delà de ses croyances et qu'on travaille quand même avec elle la toilette ? Ça pose une réelle question d'éthique. Dans la réalité, je respecte les croyances de la personne. Alors, si je devais être confrontée à une telle situation (et j'ai déjà été confrontée à des situations semblables), j'en discute directement avec la personne. Nous voyons ensemble ce qui est le mieux pour elle et je respecte son choix. Si elle ne veut pas travailler la toilette en mettant en avant ses croyances, par exemple, je note pourquoi cette activité n'a pas pu être réalisée, si elle veut travailler la toilette, je vois avec elle comment je peux éviter de la perturber vis-à-vis de ses croyances. Généralement, la bienveillance suffit à trouver la meilleure solution, mais la question éthique se pose tout de même et c'est en ça que s'interroger dessus reste très important.</p>	11/02/21
<p>Je me pose souvent des questions d'ordre éthique sur la contention utilisée pour limiter les chutes. Ex: une dame, seule, chez elle, troubles cognitifs, syndrome parkinsonien, qui chute à chaque fois qu'elle marche. Elle ne marche qu'accompagnée pour cette raison. Il y a 4 passages d'aidants ou intervenants par jour. Si on ne met pas de contention, les intervenants la retrouvent à terre, elle a fait plusieurs hospi, ne veut pas quitter son domicile. Quelle est la solution: la contentionner au fauteuil pour limiter le risque de chute mais augmenter le sentiment d'impuissance et les troubles cognitifs? La "placer" en maison de retraite afin qu'elle puisse être accompagnée à chaque fois qu'elle veut marcher, alors qu'elle ne veut pas (et qu'on sait que beaucoup meurent dans le mois de leur entrée en maison de retraite)? On a augmenter au maximum les passages possibles, elle ne peut bien sûr pas se permettre de payer qq un toute la journée pour rester avec elle... Autre cas complexe: la dépression: quand respecter la non-envie du patient et quand l'obliger à "bouger" pour sa santé? Enfin: chez un enfant avec déficience mentale, comment l'amener à progresser dans les activités essentielles de la vie quotidienne alors qu'il ne veut pas, mais qu'il en a besoin? Respecte-t-on ses besoins et décide-t-on pour lui parce qu'il est trop jeune pour savoir ce qui est bon pour lui? ou Respecte-t-on son avis alors qu'il ne voit pas l'intérêt d'apprendre à faire seul? Désolée, c'est un peu long, j'aime bien l'éthique en vrai.</p>	11/02/21
<p>la question d'offrir ou non un cadeau à une patiente dans une situation très précise.</p>	11/02/21
<p>Une famille qui demande un bilan pour 2 de leurs enfants avec des diagnostics pathologiques posés. Plusieurs bilans ont été effectués par plusieurs professionnels dont les champs de compétences peuvent se croiser. Questionnement : est-ce bien de faire ou refaire pratiquement les mêmes bilans et multiplier les interventions ? Comment se positionner en tant que thérapeute et former et informer la famille de l'intérêt du travail en pluridisciplinarité ?</p>	11/02/21
<p>Contention</p>	11/02/21
<p>la personne se met en danger, n'étant pas consciente de ses difficultés, elle refuse les conseils et préconisations qu'on lui apporte alors que sa famille nous fait la demande de la prendre en charge</p>	11/02/21
<p>Comme j'évoquais, accompagner l'enfant dans son insertion au collège mais je ne suis pas sûre que ce soit de l'éthique ^^</p>	12/02/21
<p>choix de l'ergothérapeute par le client quand il s'adresse à un cabinet pluri, respect des choix et décision du client si pas d'accord</p>	12/02/21
<p>le respect des choix formulés par nos patients suite à nos préconisations.</p>	16/02/21
<p>étant libéral, je suis confrontée à l'aspect financier. Certains parents ne réglent pas les séances d'ergothérapie. Quelles sont nos limites ? Est ce qu'on poursuit pour l'enfant car lui n'a rien demandé et a besoin d'ergothérapie ? Ou est ce qu'on arrête le suivi ?</p>	22/02/21
<p>Prise en charge d'un enfant avec les parents séparés, lorsqu'un des deux parents n'est pas en accord avec la prise en charge . ou lorsque les parents ne s'impliquent pas ou ne comprennent pas l'intérêt et arrêtent ou ne souhaitent pas commencer les séances</p>	22/02/21

Réponses	Date de la réponse
Suspendre un travail de réadaptation car la cliente a décidé d'avoir des soins palliatifs.	22/02/21
Pas d'exemple en ce moment	22/02/21
J'ai une prescription pour un enfant, suite au bilan, les parents s'engagent dans le soin. Ils ont des difficultés financières. Ils peinent à payer les séances malgré les aides financières (suivi par Assistante sociale). J'arrête le suivi, je réduis le coût de la séance, je réduis le nombre de séances, je fais du bénévolat ?	27/02/21
La nécessité d'argumenter auprès des autorités compétentes et des financeurs une préconisation particulière plutôt que celle suggérée comme une injonction.	27/02/21
si lors d'une prise en charge les parents de l'enfant que j'ai bilanté ne sont pas en accord avec les objectifs que j'ai fixés si j'agis selon mes valeurs morales et donc avec éthique je ne prends pas en charge l'enfant avec leurs objectifs fixés si je n'en suis pas convaincue.	02/03/21
Fait ultérieurement	03/03/21
Non	07/03/21

Abstract

Introduction : Ethics is a rational and critical reflection to determine what is right, just or virtuous to do in a given situation. In recent years, ethics has become an integral part of private occupational therapy practice. Indeed, the private occupational therapist is an independent professional. This freedom exposes her to many ethical situations. A good mastery of this discipline is essential to guarantee a quality practice. Therefore, the aim of this dissertation was to observe the perception of ethics by private occupational therapists and thus to make an assessment of the relationship between these two themes.

Method : A questionnaire was used to obtain a sample of 40 participants. All of them were private occupational therapists. A quantitative and qualitative analysis of the data was then carried out.

Results : Numerous subjects were questioned : the definition of ethics, its place in the occupational therapy curriculum, ethical reflection, as well as the means that link these two themes. The responses showed that occupational therapists in private practice are not sufficiently aware and prepared to use ethics in practice.

Conclusion : Further studies are needed to confirm the observations. Nevertheless, the results allowed us to target the weak points in the relationship and to indicate those that need to be worked on to facilitate the private practice of occupational therapy.

Key words : occupational therapy in private practice, ethics, state of the art, relationship

Résumé

Introduction : L'éthique représente une réflexion rationnelle et critique visant à déterminer ce qu'il est bien, juste ou vertueux, de faire dans une situation donnée. Depuis quelques années, l'éthique est omniprésente dans la pratique libérale de l'ergothérapie. En effet, l'ergothérapeute libéral est un professionnel indépendant. Cette liberté l'expose à de nombreuses situations éthiques. Une bonne maîtrise de cette discipline est primordiale pour garantir une pratique de qualité. De ce fait, le but de ce mémoire était d'observer la perception de l'éthique par les ergothérapeutes libéraux et ainsi d'établir un état des lieux de la relation entre ces deux thématiques.

Méthode : La méthode choisie s'est portée sur un questionnaire et a permis d'obtenir un échantillon de 40 participants. Tous sont des ergothérapeutes libéraux. Une analyse quantitative et qualitative des données a ensuite été effectuée.

Résultats : De nombreux sujets ont été questionnés : la définition de l'éthique, sa place dans le programme d'enseignement d'ergothérapie, la réflexion éthique, ainsi que les moyens qui lient ces 2 thématiques. Les réponses montrent que les ergothérapeutes libéraux ne sont pas assez sensibilisés et préparés pour utiliser l'éthique en pratique.

Conclusion : Des études complémentaires sont nécessaires pour confirmer les observations. Néanmoins, les résultats ont permis de cibler les points faibles de la relation et d'indiquer ceux à travailler pour faciliter l'exercice libéral de l'ergothérapie.

Mots clés : ergothérapie en libéral, éthique, état des lieux, relation